

entre nous

Volume 22, N° 4

octobre 1997



Ouverture
officielle du Centre
Pê Sâkâstêw



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

entre nous

manchettes ...

<i>Éditorial du Commissaire</i>	1
<i>Réunion de la gestion supérieure</i>	2
<i>Cérémonie de signature de la Mission</i>	5
<i>Ouverture officielle du Centre Pê Sâkâstêw</i>	7
<i>Frank Miller revient au pénitencier de Kingston</i>	10



Le nouvel établissement à sécurité minimale pour détenus autochtones à Hobbema en Alberta

articles ...

LE CAHIER SECTORIEL

Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, à Maple Creek.	11
Réinsertion sociale des délinquants.	13
Le sondage de 1996 auprès des employés du SCC	15
Uniformes de cérémonie	16
Déclaration – Congrès européen de l'IPCA	17

LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

La région de l'Atlantique

Formation du PAE, 1997-1998	18
On fête à l'établissement de l'Atlantique	19

La région du Québec

Journée de la région du Québec à la Réunion de la gestion supérieure	20
--	----

La région de l'Ontario

21 ^e Olympiade des personnes exceptionnelles	23
Symposium Ken Bolton : la maison de transition au sein du système correctionnel	24

La région des Prairies

Projet pilote sur l'évaluation du risque de violence familiale	24
Pour prévenir le crime	25
Campagne « Policiers contre le cancer »	26
Adieu, Père Paul.	26

La région du Pacifique

Un mât totémique érigé à l'établissement William Head	27
Un vendredi soir à la prison de comté.	28

LA RÉALITÉ CORRECTIONNELLE :

Un aperçu du Service correctionnel du Canada.	29
---	----

ILLUSTRÉ : Les cérémonies d'ouverture du Centre Pê Sâkâstêw	31
---	----

entre nous est publié tous les mois par le Service des communications du Service correctionnel du Canada

Directeur - Jean-Marc Plouffe
Rédaction - Louisa Coates
Révision - Diane Morin et Julie Renaud
Traduction - Les Services de la traduction
Graphisme - Phoenix Creative Services

Les articles peuvent être reproduits en citant la source.

Comment communiquer avec nous :

let'stalk/entre nous

Service correctionnel du Canada
340 ouest, avenue Laurier, Ottawa,
Ontario K1A 0P9

Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : <http://www.csc-scc.gc.ca>

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1997



Imprimé au Canada sur papier recyclé

Éditorial du Commissaire

Notre nouveau ministre, l'honorable Andy Scott, a apposé sa signature sur notre Énoncé de mission, comme l'avaient fait ses cinq prédécesseurs, déclarant à cette occasion que notre Mission était aussi la sienne. Cela signifie que la Mission du Service correctionnel du Canada (SCC), ses cinq valeurs fondamentales, ses principes directeurs et ses objectifs stratégiques ont été confirmés une fois de plus en tant que politique gouvernementale. Et nous, en tant que fonctionnaires, devons faire de notre mieux pour nous acquitter aussi fidèlement que possible de la tâche dont nous charge le gouvernement.

Nous devons rendre compte de l'exécution des différents points de notre Mission. Si nous faisons du bon travail, cela sera reconnu, mais si nous ne sommes pas fidèles à notre Mission, le blâme retombera sur nous. Cela s'applique à chacun d'entre nous, qui travaillons au SCC et pour le SCC.

Il n'est pas difficile de comprendre qu'il nous faut par conséquent savoir ce que contient le document sur la Mission.

Selon la manière dont notre travail répond à l'orientation donnée dans ce document, ce peut être un succès ou un échec. En fin de compte, une promotion ou un renvoi du Service peuvent dépendre de la connaissance plus ou moins bonne que nous avons de ce que l'on attend de nous.

Je vous invite tous à vous procurer un exemplaire de l'Énoncé de mission, à le lire attentivement et – tout comme le gouvernement – à prendre de nouveau l'engagement d'offrir « de bons services correctionnels ». Discutez du document avec les employés qui relèvent de vous si vous êtes un superviseur, ou sinon, avec vos collègues. Faites en sorte de ne pas risquer de vous trouver un jour dans une situation délicate parce que vous auriez perdu de vue en partie ce que le SCC et le gouvernement ont défini comme de bons services correctionnels – simplement parce que vous n'auriez pas pris le temps de lire le document sur la Mission.

Je m'attends à ce que beaucoup d'entre vous disent : « J'ai déjà lu plusieurs fois

l'Énoncé de mission. Je le connais suffisamment et je fais ce que je peux pour m'y conformer. » Fort bien! Je pense pouvoir dire la même chose. Cependant, j'entrevois de nouvelles possibilités d'amélioration chaque fois que je relis le document et il arrive souvent que cela m'amène à considérer un vieux problème sous un nouvel angle.

Prenez donc le document sur la Mission et laissez-vous guider par lui dans vos efforts pour offrir de bons services correctionnels.

Le commissaire
du Service correctionnel du Canada,



Ole Ingstrup

Nouvelles & Notes

- **entre nous** change! Vous y retrouverez de nouvelles sections dont le **cahier sectoriel**, les **dépêches régionales** et **la réalité correctionnelle**, un supplément que vous pourrez garder à titre de référence.
- L'information concernant la Réunion de la gestion supérieure est disponible sur IntraNet aux employés et employées du SCC.
- À nos lecteurs de la communauté internationale. Vous possédez de l'information sur une réunion ou une conférence internationale pouvant intéresser le Service correctionnel du Canada? Veuillez communiquer avec nous!

Réunion de la gestion supérieure « Travailler ensemble pour obtenir des résultats »

La Réunion de la gestion supérieure, qui a rassemblé à Ottawa près de 300 cadres supérieurs des quatre coins du pays du 24 au 26 septembre, avait notamment pour but de permettre aux participants de s'exclamer : « Quelle réunion! », selon M^{me} France Lagacé, la Commissaire adjointe, Communications. La conférence d'automne avait pour thème « Travailler ensemble pour obtenir des résultats ».

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée en plénière **mercredi** en après-midi, M. Ingstrup a donné un aperçu des réalisations récentes et des sujets de préoccupation actuels du SCC. Voici les thèmes qu'il a abordés : **Les services correctionnels pour autochtones** – L'inauguration du Centre Pê Sâkâstêw, Okimaw Ohci et le Pavillon de ressourcement de Prince-Albert sont des initiatives dont on peut être fiers, mais les autochtones constituent encore 14 % de la population carcérale et leur nombre est à la hausse. **Les délinquantes** – On constate une amélioration sensible de ce côté; leur taux d'incarcération est à la baisse; les directeurs d'établissement et le personnel de l'administration centrale ont mis en pratique les principes relatifs aux femmes dans les services correctionnels, mais la Prison des femmes compte toujours 15 détenues. **La sécurité** – Comme le nombre d'incidents a



France Lagacé, Commissaire adjointe, Communications



Le commissaire Ole Ingstrup

augmenté, les gestionnaires doivent écouter attentivement ce que leur disent les employés. Les gestionnaires ont utilisé le bon degré de force à l'établissement de Millhaven au cours de l'émeute survenue plus tôt cette année, mais l'établissement doit revoir la composition de sa population et rendre ses politiques conformes à celles du SCC. À l'établissement de Port-Cartier, une prise d'otages est survenue; l'incident a été réglé par voie de médiation et il n'y a pas eu de dommages. À Donnacona, on continue de gérer une situation difficile, en raison de la composition de la population, qui comprend entre autres des motards. **Les tests de dépistage antidrogue positifs** – Ils ont connu une chute spectaculaire, comparativement à il y a quatre ans, mais la quantité de drogue confisquée a doublé depuis l'année dernière. **Les armes à feu** – Au cours d'une réunion en septembre, le Comité de direction en est venu à la conclusion qu'il fallait être en mesure de les déployer plus tôt. **Les établissements à sécurité minimale** – Le taux d'évasion grimpe aujourd'hui au taux de 35 pour 1 000 détenus, mais les évadés ne commettent pas de crimes graves pendant qu'ils sont en fuite. **Les incidents chez les détenus** – Le taux de voies de fait

est peu élevé, mais il l'est davantage que l'année dernière. On a établi une définition plus claire de la notion de voies de fait. Le taux d'isolement est inférieur à 5 %, alors qu'il était de 6 % l'année dernière, mais la proportion d'autochtones parmi les détenus en isolement est de 14 %, ce qui pose un problème. **La réinsertion sociale** – Les maisons de transition qui ont accepté des détenus en semi-liberté ont aidé à cet égard. La réinsertion sociale pose quelques difficultés, mais nous faisons de modestes progrès. **La formation et le perfectionnement** – Il faut que nous donnions plus de formation à nos agents de première ligne. **CORCAN** a enregistré un surplus cette année. **Les Programmes** – Un programme d'accreditation interne sera mis en place. **Les affaires des détenus** – Les responsables indiquent que pas moins de 86 % des plaintes ont été réglées au niveau des établissements, par les directeurs. Enfin, **les services de santé** font état de 175 cas de VIH, mais il y a dix ans, on en prévoyait bien davantage.

M. Gerry Hooper, Commissaire adjoint, Évaluation du rendement, a donné une vue d'ensemble de l'information venant des divers secteurs du SCC et exhorté les gestionnaires des services opérationnels à faire en sorte que leurs employés inscrivent des renseignements exacts, au moment opportun, dans le Système de gestion des détenus. Voici les principaux messages de M. Hooper : la préparation des cas doit se faire davantage à temps, pour que la Commission nationale des libérations conditionnelles puisse rendre ses décisions à un moment qui se rapproche davantage de la date d'admissibilité à la libération conditionnelle, et le personnel doit fournir des statistiques fiables pour permettre l'évaluation du rendement.

M. Arden Thurber, Directeur général, Réinsertion sociale des délinquants, a donné un bref aperçu des enjeux de la réinsertion sociale : 1) Il arrive trop souvent qu'un délinquant soit dirigé vers



Gerry Hooper, Commissaire adjointe, Évaluation du rendement

plusieurs programmes à la fois. 2) Les renvois peuvent ne pas être appropriés. 3) On n'accorde pas une priorité assez grande à la préparation des détenus à temps pour leur mise en liberté. 4) Les programmes ne sont pas toujours nécessaires. 5) Les programmes ne sont pas la seule forme d'intervention qui ait un impact; le soutien, l'encouragement et la détermination de défis à relever sont des éléments de motivation efficaces auprès des délinquants. 6) Il faut de meilleurs outils pour étudier l'impact des programmes sur l'individu. M. Thurber a déclaré que son personnel et lui visiteraient les établissements au cours des prochains mois afin d'apporter leur aide pour les questions de réinsertion sociale.

M. Denis Méthé, Directeur général, Programmes correctionnels, s'est penché sur la question de l'efficacité de la prestation des programmes correctionnels et il a encouragé le personnel à continuer d'aller de l'avant. Quant à M. Denis Levesque, président du Groupe de travail sur l'Opération Retour à l'essentiel, il a déclaré que le Service avait besoin des réactions de chacune des régions dans le domaine de la planification de la réinsertion sociale, de l'intervention et de la prise de décisions.

Le **jeudi** a été la « journée du Québec » à la Réunion de la gestion supérieure. La journée a commencé par une séance plénière et par une allocution d'ouverture de M. Jean-Claude Perron, Sous-commissaire, région du Québec. D'autres conférenciers ont ensuite brossé un

tableau de la réinsertion sociale dans la région du Québec et fait un bref résumé de la recherche menée en collaboration avec l'Université de Montréal.

M. Laurent Laplante, chroniqueur québécois réputé, a prononcé la première allocution. Les gestionnaires se sont ensuite divisés en ateliers afin de discuter de la réinsertion sociale et, dans l'après-midi, ils ont assisté à d'autres ateliers qui portaient sur des questions touchant les services correctionnels.

La journée du jeudi a été couronnée par une soirée mémorable sur la colline du Parlement, au cours de laquelle les employés se sont mêlés les uns aux autres dans le majestueux hall d'honneur de l'édifice du Centre. Ils ont rencontré M^{me} Jocelyne Bourgon, greffier du Conseil privé, écouté, à la Chambre des communes, un exposé fascinant donné par le président de la Chambre, M. Gilbert Parent, et été témoins de la signature du Document portant sur la Mission par le Solliciteur général du Canada, l'honorable Andy Scott, et par le Commissaire du Service correctionnel du Canada, M. Ole Ingstrup. Le Ministre et le Commissaire ont également présenté des primes à des cadres supérieurs.

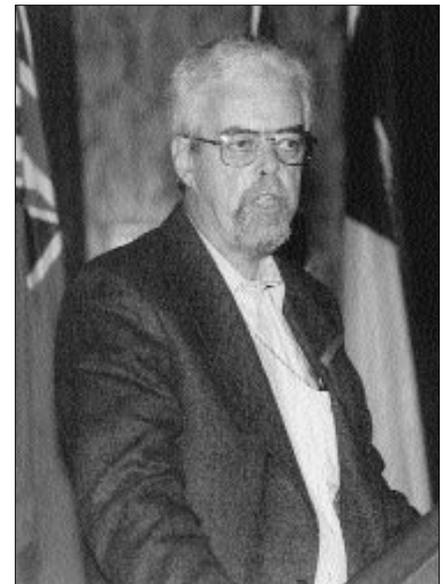
Le **vendredi**, dernière journée de la Réunion de la gestion supérieure, le Commissaire Ingstrup a indiqué au groupe que les leaders étaient « ceux qui donnent le courage et la confiance en soi qui permettent aux autres de pénétrer dans un territoire où ils n'auraient pas eu le courage d'aller ». Les gestionnaires doivent expliquer sans cesse à leurs employés en quoi consiste leur travail, ils doivent envisager le travail sur le plan personnel, et demander à leurs employés de suivre leur exemple et de respecter leurs instructions.

Le conférencier invité, M. Max Yalden, président du Groupe de travail sur les droits de la personne au SCC, a admis que les temps changeaient rapidement et que les objectifs en matière de droits de la personne n'avaient pas encore été atteints, mais que son groupe s'efforcerait d'être utile au SCC à cet égard.

M. Arden Thurber a résumé les discussions des gestionnaires à propos des deux questions suivantes : Que peut faire le Service pour que les délinquants se réinsèrent dans la société? Que pouvons-nous faire, mes employés et moi personnellement, pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants? Selon

ses conclusions, il y a plus de rapports à rédiger et nous devons évaluer et intégrer l'information; nous devons donner plus d'aide et d'orientation aux agents de gestion de cas; il faut aussi encourager les travailleurs de première ligne et leur donner confiance. Il est également nécessaire de multiplier les partenariats avec les organisations communautaires et d'améliorer les communications entre elles et les établissements. En outre, d'autres besoins se font sentir : moins de bureaucratie, une meilleure préparation en vue de la date de la libération conditionnelle ainsi qu'une utilisation des ressources communautaires pour aider le personnel des établissements, qui est débordé.

La sous-commissaire principale Lucie McClung a déclaré aux gestionnaires que



Arden Thurber, Directeur général, Réinsertion sociale des délinquants

les conclusions des ateliers seraient examinées à la réunion du Comité de direction, en octobre, et que « quelques décisions seraient prises ». Elle a présenté la nouvelle conseillère autochtone du SCC, M^{me} Gina Whiteduck, l'ex-chef de cabinet à l'Assemblée des Premières Nations et conseillère spéciale auprès de M. Ovide Mercredi.

Finalement, le comité d'organisation de la Réunion de la gestion supérieure a été présenté aux participants, qui l'ont remercié chaleureusement. Quelle réunion!

Déjeuner en l'honneur de Thomas Townsend

Le déjeuner du mercredi s'est tenu en l'honneur de M. Thomas Townsend, l'ex-directeur exécutif de CORCAN, durant le mandat duquel les ventes sont passées de 7 millions de dollars en 1977 à 50 millions de dollars en 1997 tandis que le nombre de délinquants employés par l'organisme franchissait le seuil des 2 000. Le Commissaire a fait l'éloge de « l'attention portée à chaque tâche » par M. Townsend et a mentionné les nombreuses récompenses reçues par celui-ci, y compris la prestigieuse Correctional Industries Association Rodli Award qui lui a été remise à la conférence de l'American Correctional Association. M. Townsend « restera un ami pour le SCC », a déclaré le Commissaire, ajoutant que les liens qui l'unissaient au Service étaient trop étroits pour être jamais rompus. Très ému, M. Townsend a répondu qu'il tenait pour un honneur d'avoir pu aider certains des 80 000 délinquants passés dans le système correctionnel depuis son entrée en fonction, il y a plus de vingt ans, et qu'il ne s'écoulait pas un jour sans qu'il pense à « ses amis pour la vie » encore au SCC. Il a terminé en citant un poète soufi : « Au-delà des notions de bien et de mal s'ouvre une nouvelle porte du monde. C'est là que je vous attendrai. »



Thomas Townsend, directeur exécutif de CORCAN

Nominations au sein du SCC annoncées à la Réunion de la gestion supérieure de septembre 1997

Région de l'Atlantique - M. Robert Babineau, Directeur, Établissement Springhill

Région du Québec - M. Guy Villeneuve, Directeur, Établissement Archambault; M. Denis Cloutier, Directeur, Centre régional de réception; M. Marc Hyppolite, Directeur, Établissement Cowansville; M. Jacques Labonté, Directeur, Établissement Drummond

Région de l'Ontario
M. Lou Kelly, Directeur intérimaire, Établissement Millhaven; M. Monty Bourke, Directeur, Établissement Warkworth; M. Mike Provan, Directeur, Nouvel établissement à sécurité moyenne de l'Ontario

Région du Pacifique

M^{me} Brenda Marshall, Directrice, Établissement Kent

Administration centrale

M. Richard Clair, Secrétaire corporatif, Secrétariat exécutif; M^{me} France Lagacé, Commissaire adjointe, Communications; M^{me} Lucie McClung, Sous-commissaire principale; M. Brendan Reynolds, Commissaire adjoint, Développement organisationnel; M^{me} Louise Saint-Laurent, Commissaire adjointe, Services corporatifs; M^{me} Denyse Plante, Directrice, Formation et perfectionnement du personnel; M. Bruno Kierczak, Directeur général, Services de gestion de l'information; M^{me} Carolyn Kobernick, Avocat-conseil

Signature d'une entente internationale entre le SCC et la Grande-Bretagne

Le 25 septembre 1997, le Commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup, et le Directeur général du Service pénitentiaire de la Grande-Bretagne (*Her Majesty's Prison Service*), Richard Tilt, ont signé un Protocole d'entente énonçant les principes de base concernant les enquêtes sur des incidents majeurs sur



Ole Ingstrup et Richard Tilt

venus en milieu carcéral ou communautaire. L'entente permettra aux deux pays d'échanger des informations sur la façon dont ils mènent leurs enquêtes et ainsi d'améliorer la gestion des enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des délinquants. Cette entente est la première d'une série d'ententes qui pourraient être signées entre le Canada et le Royaume-Uni, car ces deux pays partagent la même philosophie de base et la même approche en matière de services correctionnels et il peut être bénéfique pour des organisations ayant des difficultés semblables de se communiquer leurs expériences.

Réunion de la gestion supérieure – Cérémonie de remise de primes

La cérémonie de remise de primes a eu lieu le 25 septembre, dans le cadre de la Réunion de la gestion supérieure, sur la colline du Parlement, à la suite de la cérémonie de signature officielle de la Mission du Service correctionnel du Canada. Les employés ci-dessous ont été honorés lors de cette soirée mémorable.

M. John Gillis, (certificat de retraite du SCC); M^{me} Lise Bouthillier, (Médaille pour services distingués); M. Normand Granger, (plaque pour 25 années de service); M. Jean-Claude Perron, (1^{re} barrette pour services distingués), (certificat d'excellence professionnelle du SCC); M. Gilles Thibault, (1^{re} barrette pour services distingués); M. Michel Deslauriers (1^{re} barrette pour services distingués), M. Paul Oleniuk, (certificat de gratitude du SCC), M. Pierre Allard, (Plaque pour 25 années de service); M. Laval Marchand, (Prime du SCC pour le travail en équipe), M. Frank Miller, (Certificat de gratitude du SCC) ■

Cérémonie de signature de la Mission

Le jeudi 25 septembre 1997 a eu lieu, à l'édifice du centre du Parlement, la cérémonie de signature de la Mission du Service correctionnel du Canada où l'honorable Andy Scott, Solliciteur général du Canada, et le commissaire Ole Ingstrup ont posé leur signature faisant foi de leur engagement envers les Canadiens et Canadiennes en ce qui a trait à leurs responsabilités telles qu'énoncées dans la Mission.

La soirée a commencé par une réception dans le hall d'honneur où des gestionnaires supérieurs, des membres du personnel de l'administration centrale

et des invités étaient réunis pour prêter leur appui au Solliciteur général,

Chambre des communes où le président de la Chambre, l'honorable Gilbert

Parent, a prononcé un discours des plus mémorables.



Le Commissaire Ole Ingstrup et le Solliciteur général Andy Scott

l'honorable Andy Scott. Après l'arrivée de celui-ci, tous ont été invités à la

Chambre des communes où le président de la Chambre, l'honorable Gilbert Parent, a prononcé un discours des plus mémorables.

Dans la salle du comité des chemins de fer, le révérend Pierre Allard, maître de cérémonie et Directeur général de l'aumônerie du Service correctionnel du Canada, a élaboré sur ce que représente la Mission sur le plan humain. « Je me réjouis du fait que, collectivement et avec notre nouveau Ministre, nous avons le courage de donner notre engagement dans une Mission qui prône des valeurs humaines, solides et éternelles.



L'honorable Gilbert Parent, président de la Chambre

Nous sommes impliqués dans une entreprise humaine des plus difficiles », a ajouté M. Pierre Allard. « Il nous est impossible de jeter un regard de compassion sur une humanité en désarroi sans des valeurs profondes. »

Le Commissaire Ingstrup a souligné la règle de droit dans le contexte d'une

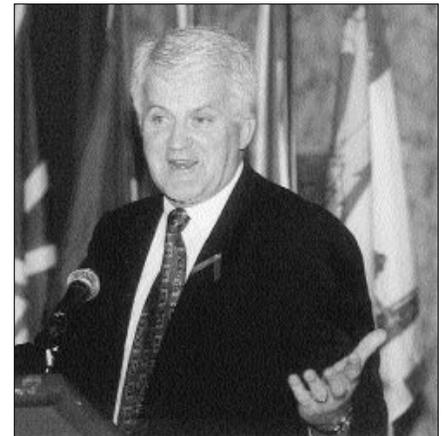
société démocratique. « Grâce à l'hospitalité bienveillante du président Parent, nous avons le privilège de signer notre Mission à la Chambre des communes, notre grande institution nationale. C'est dans cette Chambre que notre Ministre doit rendre compte de nos actions aux Canadiens et Canadiennes et dans laquelle la démocratie est en plein essor », a dit le Commissaire. « Tout comme la démocratie canadienne, la Mission perdure et nous rappelle nos responsabilités juridiques. Nous n'oublierons jamais sa signification et notre engagement dans sa réalisation. »

Selon l'honorable Andy Scott, le grand public doit être informé davantage en matière de bons services correctionnels. « En qualité de ministre responsable pour le Service correctionnel du Canada, j'ai la tâche d'encourager le dialogue entre Canadiens et Canadiennes sur ce que doit constituer de bons services correctionnels », a déclaré le Ministre. « Je dirai aux Canadiens et Canadiennes que le Service correctionnel du Canada joue un rôle important dans notre combat contre le crime, et je veux vous citer l'Énoncé de la mission :

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, con-

tribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

« En ratifiant ce soir la Mission du Service correctionnel du Canada de concert avec le Commissaire Ingstrup, mon message à vous est simple – votre Mission est ma Mission, et comme chacun de vous devra rendre compte de ses actions au peuple canadien, je le devrai moi aussi », a précisé l'honorable Andy Scott.



Le Révérend Pierre Allard



Le commissaire Ole Ingstrup s'adressant aux gestionnaires du SCC à la Chambre des communes

Ouverture officielle du Centre Pê Sâkâstêw



Conférenciers invités à la cérémonie d'ouverture

L'ouverture d'un établissement à sécurité minimale pour détenus autochtones, établissement d'un tout nouveau genre, a été soulignée le vendredi 8 août par de joyeuses célébrations près de Hobbema en Alberta. Le Centre Pê Sâkâstêw (prononcer Bé Sa-ga-sté-o, qui signifie « nouveau départ » ou « nouvel horizon ») est situé dans la réserve indienne de Hobbema, juste au sud d'Edmonton. La cérémonie a été présidée par l'honorable Andy Scott, Solliciteur général du Canada, M. Ole Ingstrup, Commissaire du Service correctionnel du Canada (SCC), et M^{me} Florence Buffalo, chef de la nation crie de Samson. Assistaient également à la cérémonie M^{me} Kathy Louis, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, M. Victor Buffalo, ex-chef de la nation crie de Samson, M. Rémi Gobeil, Sous-commissaire de la région des Prairies pour le SCC, et M^{me} Violet Soosay, Directrice

générale du Centre. L'assistance était aussi composée d'une foule de sympathisants et de personnalités invitées, dont des résidents de Hobbema, des députés, ainsi que des représentants du système de justice et des médias.

Les festivités ont débuté par une cérémonie traditionnelle du calumet, suivie par des danses, des allocutions, la cérémonie d'inauguration et la plantation symbolique d'un arbre. On a ensuite servi un déjeuner et fait visiter les installations.

« Lorsqu'un pays se voit dans l'obligation d'ouvrir un pénitencier, il n'y a normalement rien à célébrer, a souligné le commissaire Ingstrup, mais une journée comme aujourd'hui, il y a beaucoup à célébrer. Nous inaugurons et instituons ici un modèle de rechange au système pénitencier traditionnel. Nous mettons ainsi en œuvre la pre-

mière valeur fondamentale de notre Énoncé de mission, qui stipule que nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et d'interaction des êtres humains. »

« Ce projet a nécessité de ma part un effort de longue haleine, et je suis heureux de le voir porter fruit », a déclaré l'ex-chef Victor Buffalo, qui a été l'un des instigateurs du projet quand sa mise sur pied fut proposée, en 1991.

Les cérémonies ont commencé par une danse populaire en cercle et un barbecue le jeudi 7 août, mais les festivités ne se sont vraiment amorcées que le lendemain matin, qui marquait la première journée du Pow-wow nord-américain d'Ermineskin. Au cours d'une cérémonie émouvante, on a décerné au commissaire Ingstrup le titre



Le Solliciteur général Andy Scott en compagnie de l'ex-chef Victor Buffalo

de chef honoraire; il s'est vu baptiser du nom de « Aigle tacheté », et parer d'une coiffure de guerre savamment décorée.

Ce Centre de 60 places, de propriété fédérale, accueillera 40 détenus et 20 détenus en semi-liberté; son personnel sera principalement composé d'autochtones de la réserve de Hobbema. Construit au coût de neuf millions de dollars, il aura un budget de fonctionnement annuel d'environ 2,2 millions de dollars. L'installation a été érigée sur un terrain appartenant à la réserve de Hobbema, qui l'a loué au SCC pour une période de 25 ans. Terminé en janvier 1997, le Centre a accueilli les premiers délinquants au mois d'avril suivant. Vingt détenus y résident à l'heure actuelle, et 40 autres y sont attendus d'ici janvier 1998.

Les architectes qui ont conçu le Centre Pê Sâkâstêw ont consulté les Aînés cris de Samson pour obtenir leurs suggestions et s'assurer d'intégrer au projet les valeurs autochtones. La conception architecturale du Centre symbolise la vision autochtone du monde : chacun des six bâtiments jaunes s'élève dans le ciel et épouse une forme conique, et l'ensemble est disposé de manière à former un vaste cercle sur le terrain d'une superficie de 40 acres. Les vives couleurs primaires utilisées témoignent de l'ascendance autochtone des résidents des lieux, tout comme l'entrée du bâtiment principal, où sont dispensés les programmes, dont la configuration rappelle une queue d'aigle.

Lors des premières réunions organisées à propos de ce projet, des citoyens habitant

les zones avoisinantes ont soulevé des préoccupations relatives à la sécurité; cependant, après plusieurs années de discussions et quelques compromis, la construction a pu démarrer. La question de la sécurité a fait l'objet d'un étroit contrôle : les délinquants choisis pour venir résider au Centre sont triés sur le volet; ils doivent être classés « à sécurité minimale » et avoir démontré un esprit de collaboration avec le personnel de leur ancien établissement. M. Alvin Kube, Sous-directeur du Centre, explique que d'importants intérêts sont en jeu pour les hommes qui enfreignent les règles. « Les délinquants qui viennent ici sont très proches d'une libération conditionnelle, et ce serait pour eux une perte plutôt douloureuse s'il fallait qu'ils gâchent l'occasion qui leur est offerte et qu'on doive les renvoyer à un établissement à niveau de sécurité supérieur pour réévaluer leur cas. »

Le Centre répond à un vif besoin, souvent exprimé par les Canadiens autochtones qui constatent à quel point les membres de leurs nations sont sur-représentés dans le système pénitentiaire. Le premier détenu autochtone a fait son entrée dans le système correctionnel en 1972; aujourd'hui, les délinquants autochtones représentent 39 % des personnes de sexe masculin détenues dans la région des Prairies, et 56 % de celles de sexe féminin. Sur un total de 14 114 détenus sous responsabilité fédérale, 2 104 sont d'origine autochtone, bien que les autochtones ne constituent que trois pour cent de la population canadienne.

L'emplacement du Centre Pê Sâkâstêw a été choisi en raison de la situation unique de Hobbema. Ses quatre bandes – celles de Samson, d'Ermineskin, de Montana et de Louie Bull – possèdent de vastes stocks de pétrole et de gaz; la réserve compte en fait parmi les plus riches du pays. Mais cette importante richesse n'a pas empêché ses membres de se trouver aux prises avec des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme, de chômage et de suicide. « Parmi les gens siégeant au Conseil [de bande], certains ont des casiers judiciaires », rapporte M. Victor Buffalo. Le choix s'est porté sur Hobbema parce que, en 1991, entre 60 et 80 délinquants autochtones de la réserve purgeaient une peine dans un établissement, que ses résidents avaient besoin d'emplois rémunérateurs, que la nation cris de Samson – la bande qui s'est battue pour obtenir l'ouverture du Centre – était fermement engagée envers la croissance spirituelle, et en raison du fait que la plupart des délinquants autochtones proviennent des Prairies.

Le Centre Pê Sâkâstêw représente la réalisation d'un rêve exprimé par les résidents de Hobbema, qui désiraient voir instaurer une formule d'incarcération non conventionnelle, présentant des particularités tant du point de vue matériel que spirituel. Selon cette formule, les programmes destinés aux Autochtones feront appel à des Aînés, qui agiront en tant que principaux chefs spirituels du Centre. Les Aînés assureront également l'intégration des valeurs autochtones – telles que le respect à l'endroit de toutes créatures, y compris les animaux et leurs pouvoirs naturels – au cadre des programmes, de manière à donner aux



M. Ingstrup en compagnie de l'ex-chef Victor Buffalo

détenus la possibilité de réapprendre et de « revendiquer » leur propre culture, de se ressourcer spirituellement et de vivre, après leur mise en liberté, avec une meilleure image de soi. « La culture et la spiritualité autochtones seront au cœur de nos activités; il s'agira d'une manière novatrice de dispenser des services correctionnels. Je suis persuadé que cela fera changer les choses », a déclaré le chef Buffalo.

« On ne m'a jamais enseigné la spiritualité quand j'étais jeune, et je l'apprends maintenant », a confié le détenu Joe Simeon, nouvellement arrivé au Centre. Des Aînés autochtones siègent au Comité consultatif des citoyens qui a été formé pour le Centre, et la plupart des membres du personnel proviennent de la réserve de Hobbema.

L'appui à cette formule – l'intégration à un centre correctionnel des valeurs traditionnelles et des pratiques spirituelles autochtones – est venu de différentes sources. Le SCC souhaitait depuis de nombreuses années héberger les délinquants à proximité de leurs foyers et de leurs familles, dans un environnement qui soit en accord avec leurs besoins culturels et linguistiques. En 1987, le Groupe d'étude sur les Autochtones au sein du régime correctionnel fédéral a déclaré qu'en raison de l'enracinement profond de nombreux peuples autochtones dans leur culture propre, les services dispensés à ces individus doivent tenir compte de leurs antécédents spirituels et culturels, notamment des valeurs liées à l'art, à la langue, à la famille et à la collectivité. Enfin, en 1991, le groupe de travail fédéral-provincial présidé par M. R.A. Cawsey soulignait la nécessité de « l'indigénisation » du système de justice, et réclamait que l'on reconnaisse la spiritualité autochtone en tant que clé de la réhabilitation des délinquants.

Le SCC estime que lorsque le Centre Pê Sâgâstêw aura le vent dans les voiles, il deviendra un modèle pour l'ensemble du pays, et peut-être pour le reste du monde. « Nous avons ouvert un livre, et non tourné une page, en établissant une nouvelle relation de coopération véritablement respectueuse entre les peuples autochtones et les services correctionnels fédéraux au Canada », a affirmé le Commissaire Ingstrup.

Architecture du Centre Pê Sâgâstêw

Une équipe d'architectes et d'ingénieurs a été formée pour s'occuper de la conception et de la construction du nouvel établissement à sécurité minimale à Hobbema. Dirigée par M. Habib Chaudhry, Directeur principal de la Politique et des services de construction au Service correctionnel du Canada, et composée de M^{me} Elizabeth Sampson, architecte, de M^{me} Carola Bloedorn, architecte, et de M. Rod Miller, ingénieur, l'équipe de spécialistes avait pour mandat d'établir un plan adapté aux besoins du SCC et des autochtones. M^{mes} Sampson et Bloedorn ont tenu des discussions avec les intervenants et ont élaboré un énoncé de projet qui a été présenté à l'entreprise d'architectes Ken Hutchinson Ltd. de Calgary, en vue de la conception. Cette entreprise d'architectes a notamment effectué des travaux de conception pour

le Centre correctionnel communautaire de Teslin, le Centre correctionnel de Kananaskis, le Centre correctionnel de Médecine Hat et de nombreux autres établissements autochtones et projets communautaires connexes.

La conception élaborée par l'entreprise d'architectes Ken Hutchinson s'inspire de formes et de symboles qui revêtent de l'importance pour les cris de Samson et pour les autochtones des Prairies. Le Cercle d'influences, qui symbolise la réadaptation et l'équilibre entre l'esprit, le corps et les sentiments, et le centre, qui réunit les quatre points cardinaux ou en constitue l'axe spirituel, ont servi de base pour le groupement des bâtiments. On s'est servi du motif de cercle autochtone pour illustrer l'unité, la réciprocité et l'interaction sociale. Enfin, on a choisi les couleurs de la culture crie des plaines, c'est-à-dire le rouge pour l'est, le jaune pour le sud, le noir pour l'ouest et le blanc pour le nord.

Hommage à Gerry Hooper



George Saddleback présente un « bâton à coup » à M. Hooper

M. Gerry Hooper, Commissaire adjoint à l'Évaluation du rendement au SCC, qui a travaillé étroitement avec la nation crie de Samson en tant que gestionnaire de projet depuis 1992 - en organisant des assemblées publiques, en intégrant les valeurs autochtones

aux programmes pour les détenus et à la conception architecturale - a reçu pour sa part un « bâton à coup » honifique orné de perles aux couleurs vives, pour souligner sa « persévérance et sa capacité de surmonter les obstacles ». ■

Frank Miller revient au pénitencier de Kingston

En août dernier, M. Frank Miller est revenu au pénitencier de Kingston, le plus ancien au Canada, 50 ans après y être arrivé en tant que premier agent de classification. Il y était resté jusqu'en 1952.

M. Miller a fait le tour de l'établissement en compagnie du Sous-commissaire du Service correctionnel, région de l'Ontario, M. Irving Kulik, de l'ex-directeur de la Prison des femmes, M. Austin Edwards, et M^{me} Jane Miller-Ashton, Directrice, Justice réparatrice et Règlement des conflits. Se trouvaient également présents, lors de cette visite guidée de trois heures et demie, M. Dave St. Onge, Conservateur du musée du SCC au pénitencier de Kingston, M^{me} Laraine Hartley, secrétaire du directeur et M. John Vandoremalen, gestionnaire, Planification des communications et relations avec les médias au SCC.

On a remis à M. Miller une ancienne clé Folger Adams de la prison ainsi qu'une plaque où étaient gravées ses dates de service au pénitencier de Kingston, en reconnaissance de son travail de pionnier dans le domaine de la gestion des cas.

« Il a ainsi pu visiter des endroits qui lui rappelaient des souvenirs particuliers, et cela nous a beaucoup touchés », a déclaré M^{me} Jane Miller-Ashton. On avait inclus dans la visite l'ancien bloc de cellules du Nord-ouest, une roulotte de visite familiale, une rangée à aire ouverte, l'unité d'isole-

ment et le Centre régional de traitement.

« Les choses ont vraiment changé. Je n'en reviens pas de voir comme ils ont modernisé l'intérieur et les bâtiments. Et tout est contrôlé par ordinateur et par vidéo. Il y a même des ascenseurs! s'est exclamé M. Miller. Dans les



Frank Miller

années 1950, nous avons une vision, ou peut-être étions-nous simplement naïfs, et cela nous réussissait. C'était une période de grands changements. L'atmosphère était propice à la réadaptation. »

Le poste d'agent de classification qu'occupait M. Miller venait juste d'être créé,

en 1947. Ce poste devait dispenser des services de counseling aux délinquants et servir de liaison entre les détenus et le directeur. Quand M. Miller est arrivé au pénitencier de Kingston, il avait déjà une certaine expérience qu'il avait acquise au cours de ses études pour être ministre du culte dans l'Église unie du Canada et comme intervenant à

temps partiel à la société John Howard. En 1952, il a été invité à venir à Ottawa comme directeur adjoint du Service des pardons où il a contribué à faire entrer le système de libération conditionnelle dans le 20^e siècle. Il a été commissaire à la Commission nationale des libérations conditionnelles de 1959 à 1965, et ensuite, directeur exécutif du Service national de libération conditionnelle. Il a également été très actif au sein du Conseil des églises pour la justice et la criminologie et a été nommé président de l'Association canadienne de justice pénale, en 1971. Il est encore membre actif de l'association.

Depuis l'époque où il était agent de classification tout nouvellement recruté jusqu'à celle où il a exercé les fonctions de directeur exécutif au Service national de libération conditionnelle, M. Miller a appris de pre-

mière main la réalité de la réadaptation et de la libération conditionnelle auprès des délinquants du pénitencier de Kingston. « Cela a été pour nous un honneur qu'une personne de ce calibre ait pris le temps de revenir visiter l'établissement », a déclaré le directeur, M. Jim Blackler. ■

••• *Le cahier sectoriel* •••

Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, Maple Creek

par Norma Green



Dans son rapport intitulé « La création de choix » publié en 1990, le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale soulignait à son tour la nécessité de mettre sur pied des programmes et des services expressément conçus pour les femmes autochtones, car celles-ci étaient aux prises avec la double difficulté d'être séparées de leur communauté et coupées de leur culture.

Les femmes autochtones sont sur-représentées dans la population de délinquantes sous responsabilité fédérale. Elles représentent environ 15 % de celle-ci, alors qu'elles ne constituent que trois pour cent de la population féminine au Canada. Dans les établissements du Service correctionnel du Canada, la proportion de délinquantes ayant été victimes de violence physique ou sexuelle par le passé est plus élevée chez les autochtones. La consommation de substances intoxicantes, surtout l'alcool, est un autre facteur des démêlés des femmes autochtones avec la justice. Mentionnons aussi que le taux de mise en liberté est plus faible chez les délinquants autochtones – hommes comme femmes – que chez les autres.

Raison d'être d'un pavillon de ressourcement

Le pavillon de ressourcement a été construit pour répondre aux besoins divers et particuliers des femmes autochtones. La conception de l'établissement a été guidée par les principes suivants :

- les femmes autochtones doivent vivre en lieu sûr;
- les femmes autochtones doivent apprendre à avoir une attitude bienveillante envers elles-mêmes, leur famille et la collectivité dans son ensemble;
- la planification doit se faire selon les besoins propres des clientes;
- les autochtones voient la vie comme une suite de passages;
- les autochtones considèrent que les enfants jouent un rôle dans la guérison parce qu'ils sont plus près du monde spirituel;
- arriver à survivre à des expériences personnelles difficiles est source de fierté.

Structure de l'établissement

Okimaw Ohci (qui signifie « collines du tonnerre » en cri) est un établissement de 29 places qui est situé sur un terrain de 160 acres dans la réserve de Nekaneet, à l'extérieur de Maple Creek en Saskatchewan. C'est en novembre 1995 qu'on y a installé un premier groupe de femmes (que nous appelons *résidentes*). Cet établissement pour délinquantes dites à sécurité minimale ou moyenne accueille également les femmes non autochtones qui souhaitent expérimenter le mode de vie holistique traditionnellement pratiqué par les Autochtones.

Il existe des liens étroits entre le dessin de l'établissement, le plan opérationnel et le personnel; ces liens innovateurs sont clairement inspirés de la philosophie autochtone. La forme circulaire de l'éta-

blissement et son emplacement dans les « collines du tonnerre » sacrées au sud-ouest de la Saskatchewan constituent des éléments indispensables à l'amorce d'une guérison holistique.

Le type de logement choisi (pavillons résidentiels de deux ou trois chambres) et le cadre rural assurent aux délinquantes l'intimité nécessaire au processus de guérison, tandis que des aires communes, comme la cuisine et la salle à manger des pavillons, les salles où se donnent les programmes et le pavillon en forme de tipi réservé aux pratiques spirituelles, leur permettent d'avoir des rapports avec les autres. La nature étant un élément important du processus de guérison et de la culture autochtone, les pavillons résidentiels donnent sur les bois. Les membres du personnel ont été expressément choisis pour leur capacité d'assurer un milieu sécuritaire, de soutenir les femmes, de les guider par des enseignements et en leur servant de modèle, d'appliquer des stratégies d'intervention adaptées aux autochtones et de maintenir un mode de vie holistique.

Notre priorité : la guérison

Au pavillon de ressourcement, les efforts sont concentrés sur le processus de *guérison*, lequel est fondé sur :

- la connaissance de soi – apprendre à bien se connaître et prendre conscience des aspects marquants de sa vie en vue d'entrer dans la voie de la guérison;

- l'égalité – acquérir les connaissances et les compétences requises pour prendre le contrôle de sa vie afin de se placer dans une position d'égal à égal;
- la spiritualité et les traditions autochtones – acquérir ou approfondir la connaissance et la compréhension de son rôle comme femme, comme mère et comme membre de la collectivité, par la voie des enseignements, des traditions et de la spiritualité autochtones.

Services fournis par des Aînés

Des Aînés sont disponibles 24 heures par jour. Certaines Aînées viennent de la localité, d'autres viennent de l'extérieur et habitent alors dans un pavillon de l'établissement qui leur est réservé. Il y a une rotation toutes les trois semaines environ. Les Aînés donnent des enseignements culturels aux femmes et les guident, notamment dans leur cheminement spirituel. On organise des fêtes ainsi que des cérémonies de suerie et de guérison quand les femmes en sentent le besoin; il y a aussi les jeûnes/quêtes de la vision et les cérémonies où des enfants se voient attribuer un nom. En outre, plusieurs résidentes participent à la préparation et à l'exécution de Danses du Soleil dans la réserve de Nekaneet.

Étant donné que les résidentes appartiennent à diverses nations, nous utilisons les services d'Aînées de nombreuses tribus. Chaque tribu transmet ses enseignements et ses pratiques spirituelles propres, mais un message est commun à toutes : le respect des autres nations.

Médiation et résolution des conflits

La vie au pavillon Okimaw Ohci ne va pas sans heurts. Les résidentes présentent généralement peu de risque, mais des besoins importants. Nous réglons les conflits au moyen de cercles de la parole auxquels assistent des Aînés et des membres du personnel. Les problèmes sont ainsi discutés dans une rassurante atmosphère de bienveillance avant qu'ils ne dégénèrent en crises. Les femmes sont tenues d'assumer les conséquences de leurs actes, le plus souvent en réparant le tort causé au

groupe et en apprenant à régler les conflits d'une manière positive.

Une journée type au pavillon de ressourcement

Nous mettons l'accent sur la spiritualité, considérée comme un aspect important de la guérison holistique. Aussi la journée débute-t-elle au pavillon de spiritualité, par un rituel consistant à s'entourer de la fumée de foin d'odeur, de sauge et de cèdre, lequel est suivi d'une récitation de prières par une Aînée ou une guérisseuse, puis d'un cercle de la parole. Nous passons parfois jusqu'à deux heures dans ce pavillon. Le cercle



Pavillon de spiritualité

de la parole, auquel participent les Aînés, les résidentes et le personnel, permet à chacun d'exprimer sans crainte ses sentiments et ses rêves, et c'est souvent lors de cette rencontre que les problèmes se règlent.

Ensuite, comme dans tout autre établissement, les délinquantes exécutent des tâches ou suivent des programmes. Un large éventail de programmes sont offerts, dont les programmes de base. Ils sont adaptés à une clientèle féminine et autochtone, et, dans la mesure du possible, ils sont donnés par des autochtones. L'Aîné joue un rôle dans tous les aspects de la journée de programmes de la résidente. La journée se termine par une visite au pavillon de spiritualité.

Programme mère-enfant

Le programme mère-enfant a débuté comme projet-pilote en juillet 1996. Dans un premier temps, trois enfants, âgés d'un an à quatre ans, ont vécu avec leur mère au pavillon de ressourcement deux semaines par mois. Les deux autres

semaines, les enfants étaient confiés à des familles d'accueil agréées du voisinage immédiat afin qu'ils puissent visiter régulièrement leur mère. Le jour, pendant que les mères suivaient des cours ou des programmes, les enfants fréquentaient la garderie sur place, dont s'occupe un personnel qualifié. La présence des enfants a une incidence très positive sur les résidentes comme sur le personnel; ils sont une source de grande joie pour tous. Au cours de la deuxième étape qui s'amorce, les enfants vont résider en permanence avec leur mère.

Les résidentes et la collectivité

Les rapports avec les autres sont un aspect fondamental de la réinsertion sociale et culturelle des résidentes. En plus de prendre part aux nombreuses activités organisées sur les lieux, les résidentes ont été autorisées maintes fois à sortir sous escorte pour visiter leur famille, consulter un médecin, assister à des réunions des Alcoolistes Anonymes et participer à des activités récréatives ainsi que pour des raisons de compassion, et tout s'est très bien passé. Les résidentes oeuvrent également comme bénévoles auprès de personnes âgées de

la réserve de Nekaneet. Des danses en rond ont lieu chaque mois, et la première séance de tambour de la Danse du Soleil annuelle se tient à notre pavillon de spiritualité. Il y a eu plusieurs soirées-bénéfiques sur place, et la journée d'accueil organisée à l'établissement a été un franc succès. Le pavillon de ressourcement a fait l'objet de commentaires très favorables dans les médias, et il en a même été question dans la presse étrangère.

Le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, un modèle innovateur

Le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci s'efforce de répondre aux divers besoins de ses résidentes en tenant compte de leur culture. Pour y arriver, le personnel, dont la majorité est d'ailleurs d'origine autochtone, travaille en étroite liaison avec les résidentes. Nous sommes persuadés que, grâce à la bonne volonté des résidentes, du personnel et des Aînés, le concept de guérison donnera de bons résultats, et que ce succès ne se démentira pas. ■

Réinsertion sociale des délinquants

Mises à jour sur les progrès accomplis dans les régions

Le Service correctionnel du Canada applique un processus de réinsertion sociale en trois volets : l'évaluation initiale des délinquants, la gestion des cas et les programmes en établissement, la surveillance et les programmes dans la collectivité. La structure opérationnelle et le cadre de gestion du processus de réinsertion sociale font actuellement l'objet d'un examen et d'améliorations en vue de permettre au SCC d'atteindre son but ultime, c'est-à-dire, la réinsertion sans danger des délinquants dans la société.

En septembre 1996, on a créé un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes que le Vérificateur général avait décrits dans des rapports antérieurs sur la réinsertion sociale des délinquants. Le groupe de travail avait pour mandat de proposer les améliorations que le SCC doit apporter à la gestion de ses activités de réinsertion sociale, de proposer les améliorations à apporter à court terme aux activités et au processus de réinsertion sociale pour les rendre plus efficaces et de suggérer les changements que le SCC doit apporter à l'organisation de ses activités de réinsertion sociale pour être mieux à même d'atteindre ses objectifs. Le Comité de direction a accepté les recommandations formulées par le groupe de travail. Ces recommandations favoriseront un meilleur usage des ressources correctionnelles tout en accroissant la sécurité publique.

Le présent document fait le point sur les changements apportés dans deux régions. D'autres documents seront préparés plus tard en ce qui concerne les autres régions.

Région du Pacifique

Le programme de réinsertion sociale est parti du bon pied, dans la région du Pacifique, grâce à la nomination de neuf gestionnaires chargés des projets de réinsertion sociale (GPRS). Il s'agit de M^{me} Dianne Livesey, de l'établissement de Matsqui; M^{me} Lynn Bergeron, de l'établissement Mountain; M. Dave Keating, de l'établissement de Kent; M. Dave Clouston, de l'établissement d'Elbow Lake; M. Dave Dick, de l'établissement William Head; M. Ken Mattinson, de l'établissement de Mission; M. John Zanatta, de l'établissement Ferndale; M. Roger Sasaki, du Centre régional de soins de santé, et M. Colin MacKenzie, du Centre correctionnel communautaire. En outre, M^{me} Sara Shadbolt est maintenant chargée de coordonner le Système de gestion des cas, à l'appui des activités de réinsertion sociale. M^{me} Marilyn MacNeil a été affectée au bureau de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Elle y est chargée d'aider aux communications et de participer à la résolution des questions qui entourent les documents de décisions préparés à l'intention de la CNLC, pour examen, ainsi que d'autres questions connexes.

Après une première rencontre de trois jours, au cours de laquelle ont été élaborés les buts, les fonctions et les stratégies de communication, les gestionnaires chargés de la réinsertion sociale ont entrepris le volet régional de l'examen national de la gestion des cas de réinsertion sociale. Cet examen s'est révélé avantageux pour les nouveaux GPRS, et ce, à plus d'un titre. Ils ont pu identifier certaines méthodes plus

efficaces et identifier un certain nombre de problèmes techniques, de qualité et d'opportunité. Ils ont également eu l'occasion de développer un bon esprit d'équipe et une perspective régionale plus étendue. Les gestionnaires chargés de la réinsertion sociale ont rencontré, dans deux réunions distinctes, les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et les coordonnateurs des programmes correctionnels pour discuter des questions découlant de l'examen.

Parallèlement à l'examen de la gestion des cas, le Comité régional de gestion a approuvé une stratégie innovatrice en vue d'inaugurer une unité de traitement des rechutes au Centre régional de soins de santé de la région du Pacifique. De par sa conception, cette unité vise à réduire le nombre élevé des suspensions de la liberté sous condition attribuables à la toxicomanie.

Au cours des derniers mois, la région du Pacifique a été le théâtre de nombreuses activités dont le principal objectif était de renforcer le lien entre les établissements et les services correctionnels dans la collectivité. Il y a d'abord eu une série de projets de préparation de cas pour laquelle se sont réunis les agents de gestion des cas et les gestionnaires chargés de la réinsertion sociale, tant ceux des établissements que ceux des services correctionnels dans les collectivités. Ensemble, ils ont examiné les cas des détenus qui sont demeurés incarcérés après la date à laquelle ils étaient admissibles à une libération conditionnelle. Du 26 au 28 mai, pendant les premières étapes de ce

projet auquel participaient l'établissement Ferndale ainsi que ceux d'Elbow Lake et de Mission, on a déterminé que 65 cas nécessitaient que des mesures soient prises. On a établi un échéancier serré pour la réalisation des évaluations psychologiques, ainsi que la mise en application du Profil d'évaluation de la réinsertion sociale et de la Stratégie de gestion de la réinsertion sociale en communauté (PERS-SGRSC). Cette étape se poursuit tel que prévu.

Un second projet de préparation des cas a été mis en oeuvre du 24 au 26 juin pour l'établissement de Matsqui et le Centre de soins de santé de la région du Pacifique. Un troisième projet a été entrepris du 29 au 31 juillet, pour l'établissement Kent et l'établissement Mountain. En raison de sa situation géographique, l'établissement William Head a fait l'objet d'un projet distinct. On fera l'examen de ces trois projets cet automne, une fois que la CNLC aura entendu tous les cas.

Parmi les autres initiatives visant à consolider le lien entre les services correctionnels offerts en établissement et dans la collectivité, on compte la réunion de l'équipe des services correctionnels communautaires de l'île de Vancouver, qui a eu lieu les 29 et 30 mai et qui était coordonnée par le directeur des libérations conditionnelles du secteur de l'île de Vancouver. Participaient à cette réunion la direction et le personnel du bureau des libérations conditionnelles de l'île de Vancouver et de l'établissement William Head, ainsi que des représentants et des entrepreneurs des organismes communautaires.

On y a examiné les buts et les objectifs de l'équipe, et tous les participants ont fait de brefs exposés qui ont donné lieu à des questions et à des échanges de renseignements. En outre, on encourage tant le personnel des établissements que celui des services correctionnels communautaires à visiter d'autres établissements et services afin qu'ils acquièrent une plus grande connaissance personnelle des programmes et des installations disponibles.

On a créé divers outils de communication pour fournir au personnel de plus amples renseignements sur les activités de réinsertion sociale. Parmi ces outils, on compte le «Reintegration Newsletter», bulletin bimensuel produit

par la section des communications du bureau régional, et la publication mensuelle «Community Connections», produite par les services correctionnels communautaires.

On a entrepris la formation sur les PERS-SGRSC, dans le cadre du nouveau chapitre 3. Cette activité de formation s'est terminée d'ici le 24 juin.

On offrira sous peu dans la région la formation à la planification correctionnelle. Les gestionnaires chargés de la réinsertion sociale coordonneront le choix des endroits où la formation sera donnée.

On a fait, dans un très bref délai, beaucoup de travail dont on pourra bientôt constater les résultats.

Région de l'Atlantique

Le comité de gestion de la région de l'Atlantique s'est dit déçu des résultats de l'examen de la réinsertion sociale et a convenu d'adopter les objectifs suivants pour améliorer sa prestation dans ce domaine :

- i) Projet de loi C-55 – Mettre en semi-liberté tous les délinquants auxquels s'applique la procédure d'examen expéditif, et ce, à la date à laquelle ils y sont admissibles.
- ii) Transférer dans des établissements à sécurité minimale tous les détenus dits « à sécurité minimale ».
- iii) Cas de détention temporaire – Réduire le nombre des suspensions imputables à des infractions aux conditions de l'ordonnance de libération conditionnelle.
- iv) Assignation à résidence de détenus libérés d'office – Réduire le nombre des délinquants assignés à résidence grâce à une interprétation rigoureuse de la loi.
- v) Concentrer ses efforts sur tous les cas de délinquants qui purgent des peines de quatre ans ou moins et dont la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale est déjà dépassée.

On a mis au point un plan d'action d'application immédiate dans le domaine de la formation, surtout en ce qui a trait à l'élaboration et à la présentation des documents de décision. Tous les gestionnaires d'unités ont été instruits du nouveau processus de rapports sur les cas, et on leur a également fourni des outils pour les aider à assumer leurs fonctions en matière de contrôle de la qualité (liste de vérification). On enseignera également aux directeurs adjoints de district et aux agents principaux de liberté conditionnelle comment utiliser le nouveau

processus de rapports sur les cas. Tous le personnel de la gestion des cas, tant des services communautaires que des établissements, recevra des cours de formation sur le Profil d'évaluation de la réinsertion sociale et la Stratégie de gestion de la réinsertion sociale en communauté, ainsi que sur les lignes directrices sur le contenu élaborées dans le cadre de l'examen de la réinsertion sociale. Il importe que tous les employés soient au courant des éléments en fonction desquels leur travail est évalué et qu'ils reçoivent la formation nécessaire pour palier à leurs lacunes.

L'unité d'évaluation initiale des délinquants sera instruite de la nouvelle procédure et des règles à respecter quant à la préparation des cas de mise en liberté conditionnelle selon le processus d'examen expéditif dès la réception des délinquants. Parallèlement, on leur enseignera les nouvelles exigences en matière de profils criminels. La Commission nationale des libérations conditionnelles recevra des cours de formation sur les nouveaux processus de rapport sur les cas.

On apporte maintenant une attention constante aux commentaires des juges, aux rapports de police et aux enquêtes communautaires postsentencielles par suite de l'accent plus grand qui est mis sur la liste de vérification des documents essentiels, liste que l'unité de réception remplit pour tous les délinquants, à l'heure actuelle.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de réinsertion sociale dans la région de l'Atlantique, veuillez communiquer avec M. Del Amon, au (506) 851-6331. ■



Le sondage de 1996 auprès des employés du SCC

Par suite du succès obtenu lors du premier sondage effectué auprès de tous les employés en 1994, un deuxième sondage national a été mené en 1996. Tout comme les sondages antérieurs, le sondage de 1996 visait à recueillir les opinions des employés du Service correctionnel du Canada (SCC), dans le but de cerner les problèmes pouvant exiger des mesures correctives, et de réunir des renseignements pouvant contribuer à orienter les décisions stratégiques.

Lors du sondage de 1994, on avait demandé à tous les employés occupant un poste de durée indéterminée de remplir le questionnaire. Celui de 1996 a été mené selon le mode d'échantillonnage aléatoire, par lequel un échantillon représentatif des employés a été choisi pour participer au sondage. La plupart des questions posées dans le sondage de 1994 figuraient également dans celui de 1996, qui comportait près de 260 questions. Le sondage de 1996 auprès des employés du SCC traitait des questions suivantes :

- données démographiques sur le personnel
- gestion par unité
- gestion des cas
- opinions à l'endroit des délinquants
- programmes offerts aux détenus
- milieu de travail (p. ex. satisfaction professionnelle)
- employés temporaires
- politiques, règles et règlements
- travail par postes
- harcèlement
- perfectionnement professionnel
- attitudes (p. ex., engagement envers le SCC)
- sécurité et hygiène au travail
- stratégie antidrogue à l'intention des délinquants
- bénévoles
- relations entre le SCC et la CNLC
- santé et habitudes de vie
- technologie de l'information

Pour que l'on puisse mesurer les changements s'étant opérés pendant les deux années qui se sont écoulées entre les deux sondages, les 27 échelles composées utilisées initialement lors du sondage de 1994 ont été réemployées

dans celui de 1996. Seize échelles ont été ajoutées dans le questionnaire de 1996 pour évaluer les opinions des employés sur de nouvelles questions.

Le taux de réponse a été de 69 %, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport au taux obtenu en 1994. Trente-sept pour cent des répondants étaient de sexe féminin; âgés en moyenne de 42 ans, plus d'un tiers d'entre eux possédaient un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Quatorze pour cent des répondants se sont identifiés comme appartenant à une minorité. Ces données sont restées les mêmes que celles obtenues lors du sondage réalisé auprès de tous les employés en 1994.

Principaux faits saillants du sondage

Satisfaction globale par rapport au SCC. Soixante-treize pour cent des employés se sont dits satisfaits de travailler au SCC, ce qui représente une légère hausse de 1 % d'employés par comparaison aux données de 1994 sur le même sujet. La satisfaction professionnelle des agents de correction semble avoir augmenté au cours de ces deux années (de 55 % en 1994, elle est passée à 60 % en 1996).

Engagement envers le SCC et responsabilité à l'endroit du public. L'engagement du personnel envers l'organisme est resté relativement élevé, le pourcentage des employés affirmant ressentir de la loyauté à l'endroit du SCC et être fiers d'appartenir à cet organisme ayant augmenté de 61 % à 65 %.

La majorité des employés (76 %) étaient d'accord avec les énoncés portant sur la nécessité que le SCC soit plus responsable envers le public. Les agents de correction, en particulier, croient fortement que la responsabilisation du SCC est essentielle (86 %).

Efficacité de la gestion par unité et de la gestion des cas. Entre 1994 et 1996, les perceptions positives à l'égard de l'efficacité de la gestion par unité ont connu une hausse, et celles relatives à l'efficacité de la gestion des cas ont augmenté de manière considérable (de 38 % en 1994, elles sont passées à 53 % en 1996).

Harcèlement en milieu de travail. En 1996, on observe un accroissement notable du nombre d'employés qui perçoivent le harcèlement comme un phénomène fréquent dans les milieux de travail du SCC, de même qu'une augmentation de la confiance éprouvée par le personnel envers la capacité de l'organisme de prendre des mesures relativement au harcèlement.

Opinions à l'endroit des délinquants et programmes à l'intention des délinquants. L'appui manifesté envers la réadaptation a légèrement diminué, ayant décliné de 70 % en 1994 à 67 % en 1996. On note une diminution semblable pour ce qui est de l'empathie éprouvée envers les délinquants. En dépit de cette constatation, la proportion des employés se disant intéressés à participer aux programmes à l'intention des délinquants a augmenté au cours de cette période; représentant deux-tiers de l'ensemble du personnel en 1994, cette proportion est passée à plus des trois-quarts en 1996.

Processus de sélection par voie de concours. En 1996, les employés du SCC se sont dits très peu satisfaits à l'égard du processus de sélection par voie de concours (18 % des employés en sont satisfaits), ce qui représente une diminution par rapport au taux observé en 1994.

Stratégie antidrogue à l'intention des délinquants. Le personnel a exprimé un certain scepticisme envers l'efficacité des efforts déployés pour réduire l'utilisation de drogues par les délinquants en milieu correctionnel (seulement 31 % des répondants ont jugé la stratégie antidrogue efficace).

En résumé, les employés du SCC sont généralement satisfaits de leur emploi et disent éprouver un sentiment d'engagement relativement élevé à l'égard du SCC et de sa Mission. Pour obtenir un exemplaire du résumé du sondage de 1996 auprès des employés du SCC, prière de communiquer avec D^r Larry Motiuk, Directeur général, Direction de la recherche, au (613) 995-3975. ■

Uniformes de cérémonie

Plus tôt cette année, on a approuvé l'uniforme de cérémonie des agents du Service correctionnel du Canada. De style plus militaire, il ressemble aux uniformes que portent actuellement les agents de correction des établissements fédéraux.

L'uniforme de cérémonie comprend une casquette avec insigne, une chemise blanche à manches longues, une cravate ordinaire du SCC, une tunique bleue marine de style militaire avec bordures dorées sur chaque manche, un pantalon gris avec passepoil bleu le long de chaque jambe, un ceinturon de cérémonie, une ceinture de toile noire pour le pantalon, des gants blancs et un cordon. Un nouvel insigne d'épaule du Service correctionnel du Canada et l'insigne du SCC complètent l'uniforme.

L'uniforme de cérémonie sera porté par les agents de correction des établissements à sécurité moyenne et maximale pendant les événements spéciaux dans les établissements et les régions, tels que les services commémoratifs, les funérailles, les collations des grades et les autres occasions officielles ou importantes. Chaque établissement à sécurité moyenne ou à sécurité maximale recevra jusqu'à 12 uniformes, pour un total d'environ 400 uniformes. De tous les uniformes requis, 100 étaient prêts à temps pour les agents des régions du Québec, de l'Ontario et de l'Atlantique qui ont participé à la 20^e Cérémonie commémorative annuelle des policiers et agents de la paix qui s'est tenue le 28 septembre dernier, à Ottawa. Les autres uniformes seront prêts d'ici à l'automne 1998.

L'uniforme ordinaire qu'on porte actuellement dans les établissements correctionnels du Canada est d'apparence plus sobre que l'uniforme de cérémonie. Il consiste en un blazer bleu marine portant l'emblème du SCC, des pantalons gris, une chemise blanche ou à rayures bleues et une cravate. Les uniformes expriment une philosophie

correctionnelle et, du coup, influent sur la façon dont ceux qui les portent usent de leur autorité et sur la façon dont ceux qui font face à ces uniformes y réagissent.

Le Service correctionnel du Canada a connu plusieurs réorientations organisationnelles et philosophiques dont certaines ont entraîné des modifications aux uniformes. Avec le concept des unités résidentielles, qui est apparu au milieu des années soixante, on a complètement abandonné l'uniforme pour bien des agents, dans l'idée d'abolir une des barrières sociales entre le personnel et les détenus. Peu de temps après, au milieu des années soixante-dix, on a adopté une nouvelle tunique de couleur kaki, des insignes militaires et des pratiques cérémonielles afin de rehausser la loyauté des employés et le professionnalisme à tous les niveaux de l'organisation.

La modification de l'uniforme peut avoir différents effets sur les employés et les détenus selon la portée de ce changement et la mesure dans laquelle il est apporté pour contribuer à la réalisation des buts et objectifs de l'organisation.

Les vêtements en général donnent des indices subliminaux sur les valeurs et les opinions de celui qui les porte. Ainsi, les uniformes militaires, policiers et correctionnels sont l'expression visuelle et symbolique, mais néanmoins forte, du rôle, de l'autorité et du grade de chacun. L'uniforme permet à celui qui le revêt de mieux définir son rôle et son identité et, ainsi, de mieux s'acquitter de ses fonctions. Les caractéristiques qui sont attribuées aux agents de la Gendarmerie royale du Canada portant la tunique rouge illustrent bien les effets profonds que peut produire un uniforme et, lorsque cet uniforme est imprégné de tradition et de folklore, son importance pour la cohésion d'un groupe et l'esprit de corps.

Il n'y a pas de directive précise sur l'uniforme correctionnel le plus approprié, mais il est clair que la tenue vestimentaire influe sur le rendement et les comportements au sein d'une organisation. En outre, il peut être très avantageux d'analyser attentivement les rapports mutuels qui existent entre les buts, les valeurs et les politiques, et la façon dont ils peuvent se traduire par un uniforme.



L'uniforme de cérémonie



L'uniforme portée en établissement

L'Association internationale des aumôniers de prison

L'Association internationale des aumôniers de prison (IPCA) est une organisation apolitique sans but lucratif. Ses principaux objectifs sont les suivants : favoriser la communication à l'échelle internationale et développer des liens d'entraide parmi les aumôniers de prison, quels que soient leur race, leur sexe et leur religion; inviter les Églises à fournir le soutien nécessaire aux aumôniers de prison, aux détenus et au personnel correctionnel; rappeler à tous les pays leur obligation d'adopter et de respecter les normes des Nations Unies concernant le traitement des prisonniers.

Le premier congrès de l'IPCA s'est tenu en 1985, à Bossey, en Suisse. Cinquante participants en provenance de 20 pays y étaient présents. En 1995, le congrès mondial de cette organisation, qui se tient tous les cinq ans, a eu lieu au Canada et a réuni 280 aumôniers provenant de 70 pays. En l'an 2000, c'est en Afrique du Sud que les congressistes se rassembleront. Par ailleurs, des sections de l'organisation, telles que l'IPCA Europe, se rassemblent entre les congrès mondiaux. Réunis à Ystad, en Suède, du 6 au 12 mai dernier, les participants au congrès de l'IPCA Europe ont produit la déclaration suivante, qui correspond exactement aux valeurs préconisées par le Service correctionnel du Canada.

Cent vingt participants en provenance de 28 pays se sont réunis à Ystad, en Suède, du 6 au 12 mai 1997, à l'occasion du troisième congrès européen de l'Association internationale des aumôniers de prison (IPCA Europe). Le thème du rassemblement : la sécurité en prison et la valeur de la vie humaine.

DÉCLARATION

Les travaux du congrès européen de l'IPCA s'appuient sur l'Évangile. Notre seigneur Jésus-Christ s'identifie à tous les êtres humains, et en particulier à ceux qui se trouvent en prison (Mathieu 25). Il affirme leur dignité. Conformément à l'exemple donné par le Christ, l'IPCA Europe se préoccupe du sort des hommes, des femmes, des adolescents et des enfants qui sont en prison. De plus, avec ce même esprit de compassion, nous, participants au congrès, voulons souligner les efforts déployés par les victimes de crimes et par d'autres en leur nom pour restaurer leur dignité et leur intégrité.

Nous croyons qu'en bout de ligne, la sécurité de la société ne sera pas assurée par des murs toujours plus hauts, des clôtures barbelées, des régimes pénaux sévères ou de lourdes peines, mais plutôt par des programmes qui favorisent le développement humain, personnel, intellectuel, social et spirituel de la personne afin de bien la réinsérer dans la société.

- 1. Nous reconnaissons le besoin de garantir la sécurité des citoyens, mais nous condamnons la disproportion qui existe entre les sommes énormes dépensées pour les moyens techniques et les mesures de sécurité et celles que l'on consacre aux programmes essentiels de développement humain.*
- 2. Nous reconnaissons qu'au cours des dernières années, le caractère pluriethnique des populations carcérales de nos pays s'est accentué et nous demandons aux autorités responsables de tenir notamment compte des besoins spéciaux, de la culture et de la religion des étrangers se trouvant dans les prisons et dans les centres de détention. En outre, nous demandons instamment aux gouvernements et aux sociétés d'être sensibles aux répercussions du nouvel ordre mondial, qui entraîne de grands mouvements de populations, et de ne jamais oublier les étrangers qui vivent parmi eux.*
- 3. Nous nous soucions du désir des gens de vivre en paix et en sécurité. Or, le bien-être des peuples dépend de leur capacité à reconnaître les droits de chaque homme, femme et enfant. Par conséquent, nous demandons aux pays d'Europe d'accepter et de mettre en oeuvre l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et les normes relatives à la prévention du crime établis par les Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Nous pressons en outre ces pays de collaborer les uns avec les autres pour élaborer des lois fondamentales, les appliquer et les réviser en vue de permettre la prestation de services d'aumônerie (là où il n'y en a pas) et de favoriser le développement de régimes carcéraux respectueux de la personne.*
- 4. Nous sommes particulièrement préoccupés par le bien-être de ceux qui sont faibles et sans défense devant la puissance de l'État. Dieu nous demande de les protéger avec une vigilance particulière. Nous pressons les autorités compétentes de transférer hors de prison les malades mentaux, les adolescents et les enfants, pour les garder dans des établissements mieux appropriés.*
- 5. Nous accueillons avec plaisir et grand intérêt les efforts de certains pays pour réduire au minimum le recours à l'incarcération. Lorsqu'on cherche à améliorer la cohésion sociale, à réconcilier les gens et à rétablir le sentiment de justice envers les victimes et les délinquants, cette approche a pour effet de diminuer le récidivisme ainsi que les craintes, les tensions et les divisions qui caractérisent les sociétés où l'incarcération est la peine et la mesure de sécurité la plus utilisée.*
- 6. Nous condamnons sans réserve la peine de mort, que nous considérons comme un châtiment barbare. La même condamnation vaut également pour l'usage de la torture et les autres traitements dégradants.*
- 7. Nous dénonçons l'attention exagérée qu'accordent les médias à certains crimes violents spectaculaires, car cet excès fausse la perception qu'a le public du taux réel de criminalité dans la société.*
- 8. Nous soutenons la création de réseaux regroupant visiteurs, bénévoles, aumôniers, employés et Églises en vue de réduire l'isolement et la stigmatisation que subissent les délinquants.*

L'IPCA Europe poursuivra ses efforts conformément à la présente déclaration. ■

••• Les dépêches régionales •••

Atlantique

Formation au PAE 1997 - 1998

Le cours de base du programme d'aide aux employés a été offert aux agents de la région de l'Atlantique du 13 au 15 mai, à l'institut Memramcook, au Nouveau-Brunswick. En 1996-1997, plus de 300 employés du Service correctionnel du Canada, dans la région de l'Atlantique, ont profité d'une manière ou d'une autre des conseils dispensés confidentiellement par les agent(e)s d'orientation du programme d'aide aux employés (PAE) sur toute une gamme de problèmes d'ordre personnel ou professionnel.

Le Programme d'aide aux employés du Service correctionnel du Canada est un service confidentiel offert à titre bénévole à tous les employés et à leurs familles par des agents d'orientation. Ces employés, qui ont reçu une formation spéciale, aident ceux de leurs collègues qui éprouvent des difficultés pouvant aller de la toxicomanie aux conflits personnels. Ils consacrent leur temps et leur énergie à améliorer le milieu de travail du Service et à aider les employés et les personnes à leur charge à rester en bonne santé.

Le rôle de l'agent d'orientation consiste à assister et à conseiller le client et, au besoin, à l'orienter promptement vers les professionnels ou les agences qui ont les compétences nécessaires pour l'aider : par exemple, des conseillers financiers, des conseillers matrimo-

niaux ou des psychologues. Bon nombre des employés qui cherchent volontairement de l'aide sont dans la détresse et requièrent une intervention psychologique immédiate. D'autres, par contre, ont tout simplement besoin de compréhension et d'une oreille compatissante pour se défouler et discuter de problèmes qui nuisent à leur qualité de vie.

Les collègues de travail, la direction et le Syndicat des employés du Solliciteur général collaborent tous étroitement à la mise en oeuvre du Programme d'aide aux employés. Par leurs efforts, ils con-

tribuent ensemble à rendre les employés plus productifs et à améliorer leur santé, à favoriser des relations de travail plus harmonieuses et à renforcer l'esprit d'équipe au sein de l'organisme.

Les noms et les numéros de téléphone de tous les agents d'orientation de la région de l'Atlantique se trouvent sur tous les tableaux d'affichage. Vous pouvez également obtenir de l'information en vous adressant à la section des Ressources humaines de votre service ou en communiquant avec le coordonnateur régional du PAE, M. Charles Léger, au numéro (506) 851-3656.



Participants au cours d'aide aux employés offert du 13 au 15 mai :

*Première rangée (de gauche à droite) : Mike Gillespie et Paul Jamieson
Rangée du centre : Eric Hadley, Linda Lou LeBlanc, Pauline Belliveau et le Révérend John Tonks (Modérateur)*

Rangée arrière : Charles Léger (Coordinateur régional du PAE et modérateur), Tina Lamswood, Shannon Oikle, Eric McNeil et Glen Manthorne

On fête à l'établissement de l'Atlantique

Le 13 juin 1997, on a fêté le 10^e anniversaire de l'établissement de l'Atlantique, situé à Renous au Nouveau-Brunswick. La direction, le personnel, d'ex-employés, des membres des familles et des représentants de la collectivité y assistaient; l'honorable Marilyn Trenholme Counsell, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, et d'autres invités d'honneur ont remis des prix à des employés qui se sont distingués.

La lieutenant-gouverneur a décerné des **médailles pour services distingués** à M. Émile Cormier, M. Wayne DeWolfe, M^{me} Anna Gaston, M. Derek

Green, M. John Harris, M. Peter Roberts et M. Tom Sharpe, ainsi qu'une **barrette pour souligner 30 ans de service** à M. Donald R. LeBlanc, qui a pris sa retraite en décembre 1996.

Le Sous-commissaire, M. Alphonse Cormier, a remis un **certificat de retraite du SCC** à M. Don LeBlanc, et une **épinglette pour souligner 25 ans de service au SCC** à M. Émile Cormier et à M. Don LeBlanc.

M. Charles Hubbard, député de la circonscription de Miramichi, a remis un **certificat de retraite de la fonction publique** à M. Don LeBlanc, et une prime pour **25 ans de service dans la fonction publique** à M^{me} Sherry Blackmore, M. Émile Cormier, M. William Criss, M. George Hambrook, M. John Harris, M. Roger Hébert, M. Ken St. Germain et M. Syd Wiseman.

Le directeur de l'établissement, M. Dale Cross, a décerné à 90 employés une **épinglette pour 10 ans de service** et des **certificats de gratitude** à sept employés qui ont travaillé dans l'établissement depuis l'ouverture, en 1987.

M. Jim West, qui a pris sa retraite en juin 1985 après 35 ans de service au SCC, était conférencier invité pour l'oc-

casion. M. West, qui vit à Miramichi, est très actif dans la collectivité et au sein de divers organismes de bénévolat comme la banque d'alimentation locale. Autres invités de marque, aussi à la retraite : l'ex-directeur, M. Don Wheaton, l'ex-sous-directeur, M. Robert L. Dawson, l'ex-chef de l'Ingénierie et de l'entretien, M. Richard Massé, l'ex-directeur adjoint aux Programmes correctionnels, M. Lou McGinn, et l'ex-magasinier, M. Howard McEachern.

La cérémonie a été suivie d'une réception et d'une danse parrainée par le Syndicat des employés du Solliciteur général. Les familles des employés ont également pu bénéficier de visites de l'établissement le samedi et le dimanche matin. Environ 225 membres des familles ont profité de l'occasion et ont été reçus dans chaque service par des employés qui leur ont donné un bref aperçu de leurs fonctions.

Le Service correctionnel du Canada souhaite féliciter et remercier tous les employés mentionnés ci-dessus pour leur travail soutenu et leur dévouement, pendant des années, au Service. ■



Première rangée : L'honorable Marilyn Trenholme Counsell et Anna Gaston

Rangée arrière : Wayne DeWolfe, Peter Roberts, John Harris, Tom Sharpe, Émile Cormier, Don LeBlanc

Québec

La journée de la région du Québec à la Réunion de la gestion supérieure

Cet automne, la région du Québec a tenu une place particulière dans les travaux de la Réunion de la gestion supérieure. À chacune des futures réunions, il reviendra à l'une des cinq régions du Service correctionnel de présenter les activités en cours et les nouvelles initiatives entreprises sur son territoire.



Jean-Claude Perron

Le jeudi 25 septembre, M. Jean-Claude Perron, Sous-commissaire du Québec, a ouvert la séance plénière de la matinée par une allocution. Il a déclaré aux assistants que le fait d'avoir envisagé les carrières de missionnaire et d'ambassadeur avait été une bonne préparation au travail de criminologue!



Laval Marchand

M. Perron a donné un aperçu des services correctionnels dans sa région. Le Québec abrite la seule unité spéciale de détention du Canada, 11 établissements pénitentiaires pour hommes offrant au total 3 531 cellules et un établissement pour femmes de 105 places. Cette capacité est pour 20 % à sécurité maximale, pour 58 % à sécurité moyenne et pour 22 % à sécurité minimale. Dans la province, la proportion de délinquants en incarcération est passée de 54 % en 1990 à 66 % en 1997, tandis que celle de délinquants dans la collectivité est tombée de 46 % à 34 %. M. Perron a signalé que des groupes de pression de la collectivité exercent une influence sur le travail correctionnel, que les relations avec le gouvernement provincial et avec la Commission des libérations conditionnelles sont excellentes, que la région du Québec s'efforce de résoudre les problèmes au niveau régional plutôt qu'en les portant au niveau national, et qu'un travail de recherche sur les délinquants sexuels a été entrepris grâce à une entente avec l'Université de Montréal. Il a ajouté que le personnel reçoit sept jours de formation par an et qu'une journée des médias se tient dans chaque établissement.

M. Perron a terminé son allocution en décrivant la charge écrasante de travail qui est aujourd'hui celle des directeurs



Guy Lemire



Denis Cloutier

d'établissement, et l'incidence qu'elle peut avoir sur leur santé et sur leur vie personnelle. Il s'est dit extrêmement fier de son personnel et de ce que celui-ci avait accompli dans l'année.

Le Sous-commissaire adjoint, M. Laval Marchand, qui jouait le rôle d'animateur, a ensuite pris la parole. Selon lui, la réduction du nombre de délinquants peut être attribuée à la qualité croissante des programmes offerts par les

bureaux de libération conditionnelle. M. Denis Cloutier, Directeur du Centre régional de réception, a parlé de la phase de la réception et de la façon dont son établissement avait ramené la



Guy Villeneuve

durée de cette étape de l'intégration à la vie carcérale de 50 à 30 jours. M. Guy Villeneuve, Directeur de l'établissement Archambault, a parlé de l'incarcération et a déclaré que le personnel avait tendance à se limiter à la gestion

des cas, mais que la réinsertion sociale des délinquants exigeait qu'il aille plus loin. M. Guy Lemire, Directeur de l'École de criminologie à l'Université de Montréal, a présenté une information du plus haut intérêt sur les défis que doit relever le SCC, sur les « droits » des détenus, sur l'écart entre les gardiens nouvellement recrutés, au niveau d'instruction élevé, et le personnel de la vieille école, et sur le comportement de plus en plus agressif et « territorial » des détenus. M. Normand Granger, Directeur du district Est/Ouest du Québec, a parlé de la phase de la mise en liberté et de la surveillance dans la collectivité. Il a précisé que beaucoup de délinquants sont réincarcérés durant la période de surveillance pour avoir manqué à des conditions spéciales et non pour avoir commis une nouvelle infraction. Il a ajouté que le nombre de cas de libération d'office avait augmenté très fortement au cours de l'année écoulée et qu'un nouveau genre de surveillance dans la collectivité s'imposait pour ce type de libérés conditionnels.



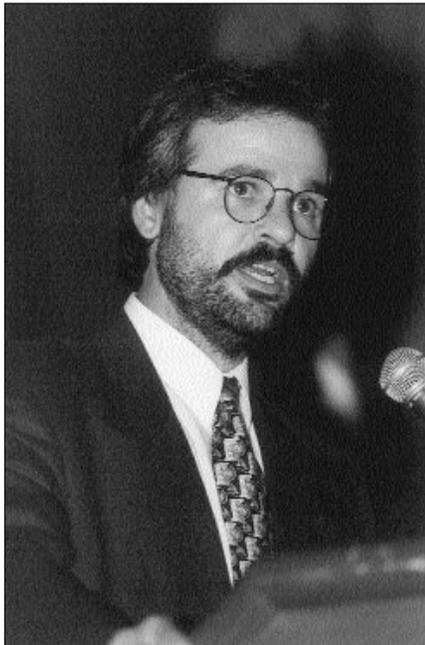
L'exposition de la région du Québec



Normand Granger

La matinée s'est terminée par une causerie très vivante du journaliste québécois bien connu M. Laurent Laplante, qui a déclaré aux assistants : « Vos valeurs sont les miennes; je souhaite qu'il y ait aussi peu de détenus que possible et qu'ils soient incarcérés pour aussi peu de temps que possible. » M. Laplante a souligné que le degré de tolérance du public à l'égard

du risque ou des erreurs des organismes gouvernementaux est nul, et que le SCC devrait simplement admettre qu'il s'est trompé, le cas échéant. Il a aussi recommandé au Service d'avoir une attitude ouverte et proactive : « Si vous ne parlez pas aux médias, ils parleront de vous de toute façon », a-t-il ajouté.



Denis Levesque

Double pression sur le système carcéral

Les gestionnaires se sont alors divisés en groupes pour des ateliers sur la réinsertion sociale tenus avec la participation d'animateurs et de rapporteurs appartenant à la région du

Québec. L'après-midi a été consacrée à une série d'ateliers d'intérêt particulier, eux aussi dirigés par des animateurs de la région du Québec.

Dans la zone d'exposition, la région du Québec présentait des renseignements détaillés sur ses établissements et ses programmes, accompagnés de photographies de tous les établissements.

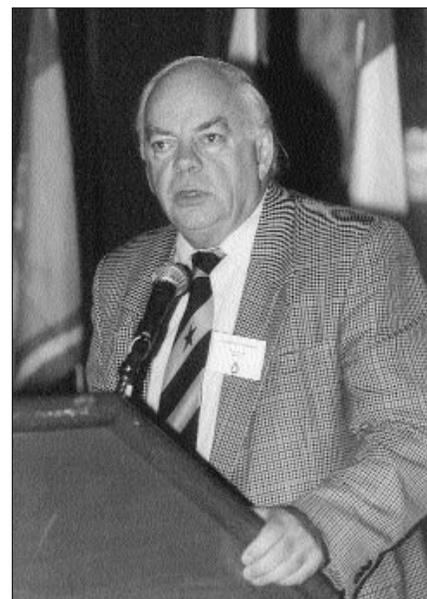
Que mes positions soient claires dès le départ : je souhaite autant que vous que la détention soit une sentence aussi rare que possible et que la détention dure aussi peu que possible. Cela étant établi, je constate à mon grand regret que deux forces puissantes travaillent à empêcher l'atteinte de ces objectifs. D'une part, l'hystérie actuelle en faveur du risque zéro; d'autre part, l'intérêt que trouvent les mass-médias dans la propagation de l'insécurité individuelle et sociale.

Le risque zéro, ce n'est pas seulement une tromperie. C'est un danger. Cette idée qu'il est possible de réduire le risque à rien nous vient probablement du prestige que possède la science dans nos sociétés. Je ne sais pas. Je sais, en revanche, que cette idée sévit partout. On croit possible de garantir que jamais plus les autobus scolaires ne vont écraser un enfant. On croit possible de produire une eau si pure qu'on se rendra à 36 décimales après la virgule sans que les tests fassent apparaître autre chose que des zéros. De même, on croit qu'il est possible d'en arriver à prévoir à cent pour cent la conduite des libérés conditionnels. Voilà un mythe, mais dangereux.

Dans une organisation qui est frappée par cette illusion, le gestionnaire n'a plus droit à l'erreur. Dans une société touchée par ce mythe, le public se scandalise de chaque gaffe et ne pardonne rien. Comme, en plus, ce public regarde les sciences humaines avec le scepticisme que manifeste Woody Allen à l'égard des psychologues, la pression sur les gestionnaires et les décideurs devient énorme : s'ils veulent survivre, ils font mieux, psychologues ou pas, de ne commettre aucune erreur.

L'autre pression, celle qui vient des médias, est aussi forte. Depuis

longtemps, les médias savent que les titres inquiétants augmentent les tirages et l'écoute. En plus, les médias modernes aiment bien, même s'ils font eux-mêmes partie de grands conglomerats et peut-être à cause de cela, se porter à la défense des victimes de violence, des familles touchées par le crime, etc. Ils interrogent les victimes ou leurs proches et font de gros titres avec les reproches qu'ils adressent à la justice. On devrait pourtant savoir que les victimes et leurs proches ne pourront jamais, et cela va de soi, évaluer sereinement la peine que mérite le criminel qui a violé ou tué leur fille ou leur mère. A cela s'ajoutent les connivences quotidiennes qu'entretiennent les uns avec les autres les chroniqueurs judiciaires et les policiers. Ces journalistes ont besoin de l'information policière et ils en viennent, par calcul ou inconsciemment, à partager les griefs qu'expriment les policiers de la base au sujet des sentences « toujours légères » et des libérations « toujours prématurées ». Résultat global peu étonnant, les médias insécurisent la population.



Les solutions? D'une part, que les décideurs aient quand même le courage d'oser. D'autre part, que l'information circule.

Laurent Laplante ■

Ontario

21^e Olympiade des personnes exceptionnelles

La 21^e Olympiade des personnes exceptionnelles (OPE) s'est tenue les 26 et 27 juillet 1997 à l'établissement de Collins Bay (ÉCB), à Kingston, en Ontario. Organisé par les détenus, cet événement a permis à 118 athlètes handicapés par un retard de développement de participer à diverses épreuves d'athlétisme. Chaque compétiteur était apparié à un « grand frère » détenu chargé de le soutenir et de l'aider dans son entraînement pendant la durée de l'Olympiade. Les athlètes et leurs grands frères ont été logés à l'université Queen pendant la fin de semaine. Les détenus de l'établissement Frontenac se sont chargés d'organiser les petits-déjeuners.

L'OPE a été lancée en 1977 par le détenu George Marcott et le « Groupe Social Francis » de l'ÉCB, grâce à une simple mise de fonds de 380 \$, complétée d'un tourne-disque, mais surtout grâce à la volonté des organisateurs d'offrir aux athlètes handicapés par un retard de développement l'occasion de participer à « Olympiade des enfants de Collins Bay ». En 1981, l'événement était rebaptisé « Olympiade des personnes exceptionnelles »; il était organisé par un organisme de charité enregistré.

Cette année, on a recueilli pas moins de 31 314 \$ auprès de particuliers, d'entreprises et d'organismes de la région, en grande partie grâce aux activités de collecte de fonds organisées par les détenus.

Tous les ans, à compter de janvier, les membres du comité de l'OPE sollicitent la générosité de donateurs habituels et éventuels pour recueillir les fonds, et obtenir les biens et services nécessaires à la réussite de l'événement. Le comité de cette année a ainsi recueilli 4 030 \$ en espèces, tandis que nombre d'entreprises et d'organismes ont fourni les biens et services suivants : *World's Famous Chocolates*, des barres chocolatées; *Rock Springs*, de l'eau embouteillée; *The Hindquarter*, des hot dogs et des hamburgers; la *BFC Kingston*, des tables, des chaises et des tentes; *La Baie*, des chaussettes, *Ontario Potato Inc*, des melons d'eau; *Superior Propane*, des Popsicles; *LOEB*, sur Princess Street, a prêté des barbecues; *Auto House*, des chapeaux; *Camera Kingston*, de la pellicule; *Crystal Springs*, des refroidisseurs d'eau et des bouteilles d'eau; *Keith's Deli* et *Heidi's*, de la salade de chou; *Weston Bakery*, des petits pains; *Tony's Pizzeria* a offert des réductions sur le prix des pizzas, *Bernie Dobin Agency*, un orchestre, la musique militaire de la *BFC Kingston* était également présente, sous la direction du sgt. Ford de la division Communications et Électronique de la base; enfin, deux représentants de l'Ambulance Saint-Jean ont assuré les premiers soins tout au long de l'événement. Ont également donné de leur temps sans compter des bénévoles de la Société John Howard, section de Kingston; le groupe de détenus condamnés à perpétuité de l'établissement de Collins Bay, des bénévoles d'Ottawa; Audrey Howarth, du comité consultatif des citoyens; et les partenaires de deux détenus.

En outre, le comité de l'OPE a recueilli la somme spectaculaire de 27 285 \$ auprès des détenus de l'ÉCR, sous forme de dons en espèces ou de produits de la vente de divers articles. Pas moins de 240 détenus de l'ÉCB ont participé à l'Olympiade cette année, comme grands frères des quelque 118 athlètes présents, préposés aux statistiques, pointeurs, ou membres de l'équipe de maîtrise de la foule, de l'équipe des services d'alimentation,

de l'équipe d'installation et de nettoyage.

La liaison avec les détenus chargés de l'organisation de cet événement était assurée par M^{me} Lynn Baker, une agente de développement personnel en poste à l'établissement de Collins Bay. C'était sa troisième Olympiade, cette année, et le comité de l'OPE lui a offert un bouquet de fleurs séchées pour la remercier de sa contribution à l'organisation de la compétition. Elle était assistée de M. Doug Senior et de M. Curt Bolton, tous deux agents de développement personnel, et de M. Larry Staley, un agent de développement personnel intérimaire. Tous ont travaillé en collaboration avec le comité directeur de l'Olympiade des personnes exceptionnelles pour assurer la réussite de cet événement tout aussi exceptionnel organisé dans un établissement à sécurité moyenne.

L'Olympiade fut effectivement une réussite parce que, pendant ces deux jours, les détenus ont consacré leur temps à la satisfaction des besoins de 118 athlètes handicapés par un retard de développement, et non à la satisfaction de leurs propres besoins. Les détenus qui avaient peut-être de la difficulté à demander de l'aide pour eux-mêmes ont dû apprendre à solliciter la générosité d'organismes et d'entreprises de la région, et celle de leurs codétenus. L'organisation de l'événement leur a donné l'occasion d'acquiescer et de mettre en pratique des compétences importantes : apprendre à gérer un budget, planifier tous les aspects d'une activité d'envergure, parler en public, surmonter les différences culturelles et les barrières linguistiques, travailler en équipe. Les délinquants participants ont ainsi tiré parti de leur potentiel de croissance et de développement personnels. Depuis 21 ans, les détenus de l'établissement de Collins Bay tendent la main à la collectivité, par delà les murs de prison, et apportent une contribution utile à la société.

L'ÉCB accueillera à nouveau l'Olympiade l'an prochain. Ceux et celles qui souhaitent apporter leur contribution à la 22^e Olympiade des personnes exceptionnelles sont invité(e)s à téléphoner M^{me} Lynn Baker au numéro (613) 545-8598, ou par télécopieur au numéro (613) 545-8824.

Symposium Ken Bolton

La maison de transition au sein du système correctionnel

Le symposium Ken Bolton, un événement d'une durée de quatre jours au cours desquels seront donnés des exposés de toutes sortes sur les maisons de transition, aura lieu du 6 au 9 novembre à Windsor en Ontario. Le symposium, nommé en l'honneur de l'archidiacre Ken Bolton, un tenant du mouvement des maisons de transition, marquera le 35^e anniversaire de la Maison Saint Léonard, la première maison de transition créée au Canada.

Les personnalités suivantes seront au nombre des conférenciers invités : **M. Ole Ingstrup**, commissaire du Service correctionnel du Canada, **M. John Larivée**, président de l'Association internationale des services

correctionnels communautaires, **D^r Maeve McMahon**, professeur de droit, Université Carleton, **M. Graham Stewart**, directeur exécutif, Société John Howard du Canada, **M. John Braithwaite**, conseiller en services correctionnels, **D^r Don Andrews**, psychologue, Université Carleton, **M^{me} Juanita Westmoreland-Traore**, doyenne de la faculté de droit, Université de Windsor, et **M. Don Evans**, conseiller en services correctionnels communautaires.

Depuis sa création, le mouvement des maisons de transition se consacre à aider les délinquants à devenir des citoyens utiles à la société. Cette idéologie de la justice sociale servira de point

de départ en vue de l'élaboration d'un ensemble de documents qui contribueront à l'élaboration d'une approche plus efficace à la régie des maisons de transition, et ce, afin de préparer le mouvement au prochain millénaire. Les organisateurs cherchent à mieux faire comprendre le rôle que les maisons de transition ont joué et continuent de jouer pour ce qui est de favoriser la cause de la justice sociale.

Dans le cadre du symposium, vingt séances d'information seront données sur des questions touchant les maisons de transition, les services correctionnels au sein de la collectivité et la justice sociale. Le symposium et la publication de ses travaux serviront de fondement en vue de l'élaboration d'un programme sérieux et justifiable qui favorisera la réalisation de l'objectif de justice sociale. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le symposium Ken Bolton, veuillez communiquer par téléphone, au (519) 256-1878, ou par télécopieur, au (519) 256-4142. Il est également possible de communiquer avec l'organisation par courrier électronique, à l'adresse suivante : tkbs@uwindsor.ca.

Prairies

Projet pilote sur l'évaluation du risque de violence familiale

D'après le rapport de recherche du SCC intitulé « La violence familiale chez les délinquants sous responsabilité fédérale : Étude fondée sur l'examen des dossiers »

(Robinson, 1995), un délinquant sur trois admis dans un établissement fédéral a commis des actes de violence envers les membres de sa famille. Comme il est bien connu que seulement un faible pourcentage des actes de violence familiale entraînent une mise en accusation, les auteurs du rapport concluent que le nombre réel de délinquants qui ont usé de violence envers les membres de leur famille est probablement beaucoup plus élevé.

Cette recherche, ainsi que les résultats alarmants des sondages réalisés auprès des victimes sur les répercussions réelles de la violence conjugale dans la société canadienne, démontre un besoin de détecter plus tôt et de façon plus efficace les risques de violence familiale au sein de la population carcérale. Il ne sera possible d'évaluer le risque de violence familiale d'un délinquant en vue de le traiter ou d'en tenir compte dans la prise de décision concernant les visites familiales privées et la libération conditionnelle que si ce risque est déterminé comme un élément de la gestion des cas.

Pour améliorer le repérage des délinquants ayant commis des actes de violence envers des membres de leur famille ou susceptibles d'en commettre, le « Plan stratégique de la région des Prairies concernant la violence familiale » (Gitzel, 1995) établit, comme principale priorité, l'évaluation initiale de tous les délinquants masculins pour évaluer le risque de violence familiale qu'ils présentent. Une équipe composée de Kevin Kindrachuk, agent de gestion des cas à l'établissement d'Edmonton, Vince Roper, psychologue principal à l'établissement d'Edmonton, Lisa Buys, directrice du Programme d'acquisition de compétences sociales et parentales à l'hôpital de l'Alberta et Nancy Gitzel, coordonnatrice du Programme de lutte contre la violence familiale à l'établissement de Bowden, a élaboré un modèle d'évaluation du risque de violence familiale simple et en trois phases, qui a été mis à l'essai à l'unité d'évaluation initiale de l'établissement d'Edmonton.

Au cours de la Phase 1, l'agent de gestion des cas en établissement (AGCE)

détermine si le délinquant répond aux quatre critères qui représentent les indicateurs de risque de violence familiale chez les délinquants sous responsabilité fédérale (Dutton et Hart, 1992). Ces critères sont les suivants : avoir commis des agressions contre des membres de la famille dans le passé, avoir commis des actes de violence dans le passé, avoir été victime ou témoin de violence familiale durant son enfance ou son adolescence, et présenter des troubles de la personnalité liés à la colère, à l'impulsivité ou à l'instabilité du comportement.

Si le délinquant répond à l'un ou à plusieurs de ces critères, l'AGCE procède à l'Évaluation du risque de violence conjugale (inventaire SARA) (Kropp, Hart, Webster et Eaves, 1994) pour déterminer la gravité du risque que pose le délinquant et recommande l'intervention adéquate. Afin de veiller à ce que l'agent de gestion des cas tienne compte du risque de violence familiale, une nouvelle partie intitulée « Violence familiale » a été ajoutée à la section « Résumé du risque criminel » et doit faire partie de tous les rapports d'évaluation initiale.

Dans la deuxième phase, les psychologues qui effectuent l'évaluation initiale des détenus leur posent des questions directes sur leurs antécédents conjugaux, les agressions qu'ils ont commises dans le passé contre des membres de leur famille et les sévices qu'ils ont subis durant leur enfance. Pour avoir la certitude que les psychologues tiennent compte du risque de violence familiale dans leur évaluation, on a ajouté au rapport d'évaluation initiale de l'établissement d'Edmonton une nouvelle section intitulée « Violence familiale ». Dans cette section, le psychologue signale la présence ou l'absence d'indicateurs du risque de violence familiale et décrit dans ses propres termes les motifs sur lesquels il se fonde. Habituellement, les AGCE ont déjà pris connaissance du rapport préliminaire de l'évaluation initiale lorsqu'ils rédigent leur rapport final, ce qui augmente les chances de repérer les détenus présentant un risque de violence familiale.

Au cours de la troisième phase de l'évaluation du risque, les agents de gestion des cas dans la collectivité (AGCC) déterminent le risque de violence familiale chez le détenu au moyen de l'enquête communautaire postsentencielle. Une nouvelle entrée intitulée « Violence familiale » sera ajoutée à la section

« Relations matrimoniales/familiales » dans toutes les enquêtes communautaires préparées dans le cadre de l'évaluation initiale. Aux séances de formation, on a demandé aux agents de gestion des cas en établissement et dans la collectivité de tenir compte de toute information connexe (p. ex. des renseignements de la police d'Edmonton sur les « engagements de ne pas troubler l'ordre public » et les « ordonnances de protection ») dans leur évaluation de la situation conjugale et familiale, car on sait fort bien que très souvent la partenaire du détenu hésite à parler des incidents de violence, et il ne faut pas la presser de le faire.

Le projet pilote mené à l'établissement d'Edmonton a pris fin en décembre 1995. Le comité régional de gestion des Prairies a approuvé en avril 1996 la mise en place régionale du modèle d'évaluation du risque de violence familiale en trois phases après avoir obtenu l'assurance qu'il produirait des résultats rapidement. Les sous-commissaires adjoints en ont approuvé la mise en œuvre nationale en mars 1997.

Une analyse quantitative des répercussions qu'a le projet d'évaluation du risque de violence familiale est actuellement en cours sous la direction du service de psychologie de l'établissement d'Edmonton. Le Service s'est assuré l'aide d'un adjoint de recherche, M^{me} Eunice Kim, de l'Université de l'Alberta, pour déterminer, de façon empirique, dans quelle mesure l'évaluation plus précise du risque de violence familiale a réellement permis d'améliorer le repérage de délinquants susceptibles de commettre des actes de violence familiale. Les résultats seront disponibles à la fin de l'année et pourront être obtenus auprès de la coordonnatrice du Programme de lutte contre la violence familiale (voir coordonnées ci-dessous). Deux des instigateurs de l'Évaluation du risque de violence conjugale (inventaire SARA), M. Randall Kropp et M. Stephen Hart, évaluent actuellement l'utilisation qu'en fait le SCC.

Pour de plus amples renseignements sur le projet d'évaluation du risque de violence familiale, communiquer avec M^{me} Nancy Gitzel, coordonnatrice du Programme de lutte contre la violence familiale, établissement de Bowden, au (403) 227-3391 ou par télécopieur au (403) 975-4435.

Pour prévenir le crime

En mars 1995, des détenus de l'établissement de Drumheller en Alberta ont achevé la production d'un vidéo intitulé *Full Impact*. Les auteurs souhaitaient ainsi sensibiliser les jeunes de tous âges aux problèmes qu'entraîne la consommation d'alcool et de drogue et leur faire savoir les conséquences que la toxicomanie avait eu sur leur vie.

Dans ce vidéo, les détenus partagent leur expérience avec l'auditoire. « Pour que ces jeunes comprennent bien comment les choses évoluent, il faut qu'ils puissent voir dans nos vies. Nos récits présentent les faits sans détour et sans rien dissimuler. C'est l'abus d'alcool et la consommation de drogue qui nous ont menés là où nous sommes : en prison. »

Le premier visionnement public de *Full Impact* a eu lieu à l'établissement de Drumheller; 23 jeunes et leurs parents y ont assisté ainsi que des membres des médias. La démonstration a été un succès et les détenus ont été autorisés à présenter leur œuvre dans la collectivité à l'extérieur. Depuis lors, divers écoles et centres communautaires ont pu voir cette production.

Trois détenus ont lancé ce projet et, lorsque la production a été terminée, elle était trois fois plus importante que ce qui avait été prévu. Tous ceux qui y ont mis la main, à un moment ou à un autre, n'ont pas ménagé leurs efforts. Sur les neuf détenus qui font actuellement partie du projet, quatre ont été libérés de l'établissement, mais continuent d'y travailler.

Les détenus remercient de leur aide les coordonnateurs administratifs de l'établissement de Drumheller ainsi que les autres membres du personnel du SCC grâce auxquels il a été possible de présenter ce vidéo dans la collectivité. Pour plus d'information sur le projet ou

pour obtenir une copie du vidéo, communiquer avec M. Jim Spiers au numéro (403) 820-6091 ou avec M. Gary Storrs au numéro (403) 820-6081.

Campagne « Policiers contre le cancer »

La participation du Service correctionnel du Canada (SCC) à la campagne « Policiers de la Saskatchewan contre le cancer » a remporté un vibrant succès : on a presque doublé l'objectif fixé en début de campagne quant aux fonds recueillis!

En Saskatchewan, des employés du SCC et des détenus ont amassé presque 20 000 \$ au profit de la recherche sur le cancer. Ont participé à la campagne le pénitencier de la Saskatchewan, le Collège du personnel de la région des Prairies, l'administration régionale des Prairies, le Centre psychiatrique régional et le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

Mademoiselle Nicole Nolin, fille de Nadine Nolin, employée de l'administration régionale, et traitée pour le cancer, a pris part à de nombreuses activités à Saskatoon comme présidente honoraire de la campagne. Elle a de plus été nommée agente de correction honoraire par le SCC.

C'est un agent de la police d'Edmonton qui est à l'origine de la campagne « Policiers contre le cancer », lancée en juin 1994. Après avoir fait la rencontre d'un jeune enfant qui avait perdu ses cheveux en raison des traitements de chimiothérapie qu'il devait subir, l'agent a réussi à convaincre un certain nombre de ses collègues de se faire raser le crâne en échange de promesses de dons au profit de la recherche sur le cancer. Sept agents avaient alors réussi à recueillir plus de 12 000 \$.



Derrière (de gauche à droite) : Barb Banks, Collège du personnel (CP); Vince Streukens, CP; Fraser Grant, Centre psychiatrique régional (CPR); Rhonda Hendricks, CPR; Shelly Klama, CP; Nicole Nolin, présidente d'honneur de la campagne Policiers contre le cancer et agente de correction honoraire; Leon Durette, CP; Don Ediger, CPR; Roger Cossette, CPR; Marcel Chiasson, CPR.

Devant : Paul Skidmore, CPR; Michelle Landry, CPR; Marc Langlois, CP; Jim Beaulieu, CPR.

Depuis, la campagne « Policiers contre le cancer » a pris énormément d'ampleur : cette année, elle s'est même étendue jusqu'à la Saskatchewan. M. Vince Streukens, agent de formation au Collège du personnel, a joué un rôle clé dans l'organisation de la campagne de financement en Saskatchewan.

« Après avoir entendu parler du programme en Alberta, j'ai pensé que ce serait une bonne idée d'en faire autant ici. Après quelques appels, la section locale de la Société canadienne du cancer a aussi indiqué que l'idée en valait la peine. Par la suite, l'Association des policiers de Saskatoon, la GRC, la Police du CN, les agents de correction provinciaux et, bien entendu, le SCC se sont impliqués dans la campagne », se rappelle M. Streukens.

Les efforts déployés en Saskatchewan ont dénoté un esprit d'équipe sans égal. Les responsables ont organisé des barbecues, des ventes de pâtisseries et des tombolas pour augmenter les fonds recueillis par les agents qui avaient accepté de se faire raser le ciboulot. En tout, 22 employés du SCC, dont trois femmes, affichent maintenant une nouvelle tête. La plupart trouvent que c'est plus frais et que c'est agréable au toucher. Au moins un envisage d'adopter son nouveau look « Kojak » en permanence.

Adieu, Père Paul

Père Paul, qui travaille au quotidien auprès de détenus, occupe un emploi que la plupart qualifieraient de défi de taille. « C'est toute ma vie, c'est ma raison d'être », n'hésite-t-il pas à affirmer, lui qui apporte son assistance au personnel et aux détenus de l'établissement de Drumheller depuis neuf ans.

Père Paul a fait de la chapelle de l'établissement un lieu de solitude et de culte paisible, pouvant accueillir plus de 500 détenus et leurs croyances respectives. « Je crois fermement en l'approche multiconfessionnelle, déclare-t-il. Ce qui est important, c'est la foi, et je désire nous encourager tous à trouver notre voie, une bonne voie. Je vois ce que nous pouvons accomplir de mieux, c'est-à-dire nous transformer pour donner lieu à une nouvelle foi qui dépasse les cadres d'une foi unique, et qui voit au-delà des différences individuelles sans importance. » Il a sans cesse fait la preuve de sa nature généreuse et a accueilli chacun des détenus qui ont passé le pas de sa porte, sans égard à leur confession. Son attitude attentionnée et les conseils qu'il a si doucement prodigués ont réconforté beaucoup de gens au cours des années. Il s'est toujours assuré de garder ouverts tant sa

porte et son oreille que son cœur à ceux qui en avaient besoin.

Il ne s'est pas inquiété de la réaction qu'il susciterait lorsqu'il a décidé de convertir la chapelle en centre multiconfessionnel. « Comment pourrais-je aider si j'éprouvais de la peur? L'aumônerie est interconfessionnelle, et la foi est quelque chose qui lui est supérieur. C'est ce qui doit toujours nous guider. Nous avons l'obligation morale d'aider tous ceux qui demandent notre aide, qui la désirent et qui en ont besoin. Je sais que j'ai soulevé la colère de certains, car tout le monde a ses journées difficiles, moi y compris. La difficulté ne réside pas dans le fait qu'il existe des différences, mais dans la capacité de voir au-delà de ces différences. » Lorsqu'on fait son éloge pour avoir converti la chapelle en sanctuaire multiconfessionnel, Père Paul

répond avec modestie qu'il a à peine eu un rôle à jouer dans cette réalisation.

Père Paul nous quittera pour « se ressourcer dans la communauté religieuse », et se joindra par la suite à l'établissement d'Edmonton. Nous avons de temps en temps le privilège de voir une personne dans ce qu'elle a de mieux à offrir au monde. Père Paul nous manquera à tous. Nous ne l'oublierons jamais. Il laisse derrière lui une église véritablement unie, et le respect de tous ceux dont il a marqué les vies. Nous souhaitons pour lui le meilleur avenir possible, comme il l'a toujours fait pour nous tous, et comme il continuera à le faire.

Cet article a été rédigé par M. James Wrigley, condamné à perpétuité incarcéré à l'établissement de Drumheller.

Pacifique

Un mât totémique érigé à William Head

Le 9 juillet 1997, environ 50 personnes ont participé à une cérémonie spirituelle autochtone, organisée pour ériger un mât totémique à l'établissement William Head.

Un imposant groupe d'Aînés de la région et de membres des Premières nations de Becher Bay, habitant à proximité, ont assisté à cet émouvant événement, à la fin duquel un groupe de détenus ont érigé le totem d'une hauteur de cinq mètres sur le sommet d'un affleurement rocheux, près d'un arbre fraîchement planté.

Le mât totémique a été sculpté principalement par le détenu M. Narcisse Baptiste, qui a appris l'art de la sculpture traditionnelle autochtone pendant son incarcération. Il s'agit là de son premier projet important, et le résultat est impressionnant. « Tous les détenus

pourront maintenant venir trouver réconfort et sérénité auprès du totem », a souligné l'un des Aînés présents à la cérémonie.

M. Baptiste a mis environ deux mois pour sculpter le totem, qui présente un motif très travaillé évoquant le ciel, la mer, les animaux et les humains. Le sculpteur est membre de la bande indienne de Kamloops. Il a rendu hommage à un délinquant qui a quitté l'établissement et qui l'a aidé à sculpter le totem.

M. Jeff Christian, administrateur régional des opérations correctionnelles, qui représentait le Sous-commissaire M. Pieter de Vink, et le directeur de l'établissement, M. Michael Gallagher, ont parlé au nom du Service correctionnel du Canada.

Au début de la cérémonie, toutes les femmes présentes dans l'assistance ont été invitées à se joindre aux Aînés pour bénir le totem, qui reposait encore à l'horizontale sur le sol, en face de la cabane dans laquelle il a été sculpté.

C'est alors qu'un événement extraordinaire et magique s'est produit. Environ une minute après qu'un groupe de danseurs autochtones se soit mis à danser la « danse de l'aigle », un aigle est apparu dans le ciel jusque là désert. Pendant que les participants, incrédules, observaient le magnifique oiseau

volant en cercle au-dessus d'eux, l'une des Aînés a murmuré à l'assistance, sans s'adresser à quiconque en particulier : « Il y en aura quatre qui viendront ».



Le détenu Narcisse Baptiste devant le mât qu'il a sculpté

Moins de 60 secondes plus tard, quatre aigles tournoyaient dans le ciel d'un bleu vif, en s'approchant de plus en plus de l'endroit où se déroulait la cérémonie. Un aiglon quitta alors le groupe et fondit vers les danseurs, qui se tenaient en face du totem, en filant juste au-dessus de leurs têtes. La plupart des participants en eurent des frissons et la gorge nouée d'émotion. De nombreux Aînés sourient, accueillant ce moment unique sans qu'il soit besoin de l'expliquer.

Après la cérémonie, les invités se sont vu offrir un festin préparé par les détenus autochtones. Au cours du dîner, M. Christian a remis au conseiller spirituel de l'établissement William Head, M. Lloyd Haarala, une plaque soulignant la précieuse contribution qu'il a apportée au Service et aux délinquants autochtones.

Un vendredi soir à la prison de comté

Étant devenu ami avec un employé de la prison du comté de King, tout près de Seattle, dans l'État de Washington, j'ai été invité à participer à une incarcération simulée les 14 et 15 mars dernier. On venait de terminer la construction du Centre de justice régional du comté de King, et 250 personnes de tous les horizons avaient été invitées à passer la nuit au nouvel établissement avant l'arrivée des premiers détenus.

Grâce à mon ami, j'étais le seul Canadien présent. Je suis arrivé au Centre à 17 h vendredi. Après la mise en détention, moi et mes neuf « codétenus » avons été escortés

jusqu'au bloc cellulaire « H » où l'agent principal nous a indiqué quelle serait notre cellule pour la nuit. Une fois installés, nous avons pu rencontrer nos voisins : il y avait des journalistes, des animateurs d'émissions de télé, des juges de la cour de comté, des aumôniers, des agents et gestionnaires des services correctionnels du comté et de l'État, des syndicalistes, des élus du comté et de l'État, des représentants de groupes de victimes et d'autres citoyens intéressés.

À 18 h, nous nous sommes assis pour prendre notre repas aux portions pré-partagées servi sur un plateau isolé à compartiments. On nous a donné à chacun une poitrine ou une cuisse de poulet, une portion de pommes de terre en purée avec sauce, une portion de carottes, de la laitue coupée en petits morceaux avec de la vinaigrette crémeuse, un petit pain comme ceux qu'on sert dans les avions, un carré de margarine, aucun condiment et un gobelet de carton rempli de boisson aux fruits. C'est ce que les autorités de la région considèrent comme du luxe. Nous aurions préféré une tasse de café pour terminer le repas, mais il n'y en avait pas parce que les autorités avaient calculé qu'elles pouvaient ainsi épargner 20 000 \$ par année.

Les effets du manque de nicotine commençaient déjà à se faire sentir chez les fumeurs. Il y a déjà plusieurs années qu'il est interdit de fumer dans les prisons de l'État de Washington; on a ainsi pratiquement éliminé les incendies dans les cellules et l'usage du tabac pour le troc d'articles de contrebande.

Après le repas, nous avons visité l'établissement. L'immeuble occupe 590 000 pieds carrés sur un terrain de 18,7 acres et peut loger 898 détenus; sa taille est renversante. Imaginez qu'on loge sous un même toit la population carcérale combinée de l'établissement Mountain et des établissements de Kent et d'Elbow Lake, en Colombie-Britannique. Nous avons terminé la visite vers 22 h 30; c'était l'heure du retour dans les cellules et des verrous pour la nuit. J'ai trouvé un peu étrange de dormir sans oreiller sur un matelas recouvert de caoutchouc, mais j'ai réussi à m'assoupir.

Nous nous sommes fait réveiller à 5 h 45 de façon un peu brutale par les lumières et le bruit des portes qu'on

déverrouillait. C'était le début de la routine matinale. J'ai eu du mal à prendre mon petit déjeuner sans café, et il est vite devenu évident que certains des fumeurs n'étaient pas à leur meilleur le matin.

Pendant mon « incarcération » j'ai dû, à quelques reprises, me rappeler que j'étais dans un autre pays dont les attitudes sont un peu différentes. Les agentes de correction de la prison du comté de King s'acquittent de toutes les fonctions de ce poste, y compris les fouilles à nue, ce que leurs homologues canadiennes ne peuvent faire sur un homme que dans les situations d'urgence. De plus, les agents de sexe masculin de cet établissement travaillent régulièrement auprès de la population carcérale féminine, ce qui n'est pas le cas au Canada. J'ai aussi dû me rappeler que je travaille dans un établissement qui reçoit des délinquants purgeant une peine de plus de deux ans de prison, alors que la prison du comté de King est pour ceux qui sont en détention provisoire ou qui purgent une peine d'un an ou moins; le roulement y est donc élevé.

Bien que je n'avais passé qu'une nuit à la prison du comté, j'avais très hâte de rentrer chez moi. Après le déjeuner, nous avons nettoyé nos cellules, remis la literie et rempli les formalités de sortie. Après avoir été remis en liberté, j'ai appelé mon ami pour lui demander de passer me prendre et de m'apporter du café!

Dans l'ensemble, cela a été une expérience intéressante mais un peu déconcertante. Elle m'a fait réfléchir à la liberté et à l'intimité dont je jouis tous les jours et que je tiens pour acquise. Elle m'a aussi donné de bonnes idées sur la conception des établissements correctionnels, et j'espère avoir rapporté des idées et une vision qui pourront être intégrées au réaménagement que nous amorçons à l'établissement Mountain. Et maintenant, où est ma tasse de café?

M. Bruce Anderson est directeur adjoint de l'établissement Mountain, un établissement à sécurité moyenne situé à Agassiz, en Colombie-Britannique. Ceci était un compte rendu de son expérience dans une prison américaine.

LA RÉALITÉ CORRECTIONNELLE

Ce supplément fera maintenant partie d'entre nous. Il présentera des renseignements sur le Service correctionnel du Canada qui pourraient servir de matériel de référence aux lecteurs.

N° 1

Un aperçu du Service correctionnel du Canada

Le Service correctionnel du Canada (SCC) administre les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus. En tant que composante du système de justice pénale, et dans le respect de la primauté du droit, il contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire.

Le cadre constitutionnel et législatif qui guide le Service est tiré de la *Loi constitutionnelle de 1982*, de la *Charte canadienne des droits et libertés*, du *Code criminel du Canada*, de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) et du Règlement afférent, de la *Loi sur le transfèrement des délinquants* et de diverses ententes et conventions internationales, dont les règles minimales pour le traitement des prisonniers des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le SCC gère actuellement :

- 42 pénitenciers fédéraux pour hommes, qui sont dits à sécurité maximale, moyenne ou minimale, et qui comprennent quatre centres régionaux de santé mentale. Un établissement à sécurité moyenne est en construction dans la région de Muskoka, en Ontario.
- la Prison des femmes et la Maison Isabel McNeil de Kingston, ainsi que

cinq nouveaux établissements régionaux pour femmes, qui sont situés à Truro en Nouvelle-Écosse, à Edmonton en Alberta, à Joliette au Québec, à Kitchener en Ontario et à Maple Creek en Saskatchewan. Lorsque toutes les délinquantes auront été transférées, la Prison des femmes fermera.

- 15 centres correctionnels communautaires pour délinquants en liberté sous condition.
- 69 bureaux de libération conditionnelle, regroupés en 17 districts, et chargés de la surveillance des délinquants en liberté sous condition.

En outre, le SCC applique des accords d'échange de services avec la plupart des provinces et des territoires. Il a conclu des contrats avec plus de 172 centres résidentiels communautaires, qui accueillent des délinquants en liberté sous condition, ainsi qu'avec des organismes communautaires chargés de la surveillance de libérés conditionnels et de divers programmes de soutien, de traitement et de sensibilisation des délinquants.

En tout le SCC est responsable d'environ 21 000 délinquants, dont 14 000 sont incarcérés et 7 000 sont en liberté sous condition. Le SCC emploie plus de 11 000 personnes; à ce personnel, s'ajoutent quelque 10 000 bénévoles qui participent aux activités de l'organisme, comme les programmes de tutorat, d'al-

phabétisation et de visite, les activités sociales et récréatives, les activités multiculturelles et les programmes pour toxicomanes. Plus de 400 de ces bénévoles font partie de près de 60 comités consultatifs de citoyens répartis partout au Canada, qui forment des conseils pour la mise en place d'installations et de programmes correctionnels, servent d'observateurs indépendants des activités quotidiennes des établissements et assurent la liaison avec les collectivités locales.

Organisation du SCC

Le SCC fait partie du portefeuille du Solliciteur général. Le commissaire du Service correctionnel est le fonctionnaire de la haute direction du SCC qui est responsable devant le solliciteur général du Canada. Le commissaire est aidé d'un sous-commissaire principal, d'une sous-commissaire pour les femmes, de cinq sous-commissaires régionaux, de cinq commissaires adjoints, d'un secrétaire corporatif, d'un directeur exécutif pour CORCAN et d'un avocat général.

Le Service compte trois niveaux de gestion: i) administration nationale, ii) administration régionale et iii) établissement et bureau de libération conditionnelle de district.

L'administration centrale offre des services de soutien au commissaire et au Comité de direction et fournit des services à l'ensemble du SCC,

notamment : prestation de renseignements aux comités parlementaires, aux organismes centraux et au public; liaison ministérielle; communications; opérations correctionnelles, gestion des ressources humaines et des finances, vérification et examen; évaluation du rendement; politiques et planification; élaboration des programmes; recherche; transfèrements internationaux; services juridiques et gestion de l'information.

L'administration centrale s'efforce de déterminer si le Service se conforme à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, s'assure que des normes sont établies et mises en oeuvre de manière uniforme à l'échelle nationale et que des mécanismes de reddition de comptes sont en vigueur pour suivre de près le rendement et mesurer les résultats.

L'équipe de gestion de l'administration centrale se compose des responsables suivants :

- le sous-commissaire principal
- la sous-commissaire pour les femmes
- le sous-commissaire du Développement organisationnel
- le sous-commissaire de l'évaluation du rendement
- le sous-commissaire des Services intégrés
- le sous-commissaire du Personnel et de la formation
- le sous-commissaire des Communications
- le secrétaire corporatif
- le directeur exécutif de CORCAN
- l'avocat général

Le SCC se compose de cinq régions : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et le Pacifique. L'administration régionale offre des services de soutien au sous-commissaire régional et au comité de gestion régional en mettant en oeuvre des politiques et des programmes nationaux, en élaborant des politiques, des plans et des programmes régionaux concernant l'évaluation du rendement, la gestion des ressources humaines et des finances, les relations fédérales-provinciales, la liaison avec le bureau du commissaire, la consultation du public et la prestation de renseignements aux médias, aux élus, aux groupes d'intérêt et au public.

L'incarcération et la surveillance des délinquants seront traitées en détail dans des articles futurs; toutefois, un aperçu de ces deux questions est donné dans les sections qui suivent.

Incarcération des délinquants

Comme il a été mentionné précédemment, il existe trois niveaux de sécurité dans les établissements du SCC, soit maximale, moyenne et minimale. L'un des établissements de la région du Québec contient également une unité spéciale de détention où sont incarcérés les détenus qui ont commis dans un établissement un acte ayant causé la mort ou des blessures graves.

Conformément à la LSCMLC, le SCC doit incarcérer chaque détenu dans l'établissement qui présente les conditions les moins restrictives dans son cas particulier, en tenant compte du type et du degré de garde et de surveillance qu'il exige, de l'accessibilité à sa localité d'origine et à un milieu culturel et linguistique compatible ainsi que de la disponibilité des programmes et services dont il a besoin (s'il est disposé à participer à ces programmes).

Les détenus qui commencent à purger leur peine ou dont la liberté sous condition a été révoquée sont d'abord transférés dans une unité d'évaluation, où l'on détermine leurs besoins et le risque criminel qu'ils présentent, d'après leurs antécédents sociaux et criminels. Outre ces antécédents criminels, l'évaluation tient compte d'autres facteurs comme l'emploi, l'adaptation sociale, la consommation d'alcool et de drogue, l'orientation personnelle et affective, la situation de famille ou la situation conjugale, l'attitude et l'interaction avec les proches et le reste de la société. Ces renseignements servent de base à la gestion de la peine du détenu et à sa réinsertion dans la société.

Durant leur incarcération, les détenus ont la possibilité de participer à diverses activités : programmes, travail, scolarisation, activités récréatives, artisanat, visites, réunions de groupes, etc. L'accent est mis avant tout sur les activités qui contribuent à réduire le risque que présentent les détenus et qui facilitent leur réinsertion sociale, en tant que citoyens respectueux des lois.

Mise en liberté et surveillance dans la collectivité

Lorsqu'ils y deviennent admissibles et si leur cas n'est pas examiné automatiquement, les détenus peuvent demander une mise en liberté sous condition, soit une permission de sortir, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale ou la libération d'office. Certains détenus sont remis en liberté à la fin de leur peine (soit à l'expiration du mandat) si certains critères justifient leur maintien en incarcération. La décision d'accorder la mise en liberté sous condition aux détenus appartient avant tout à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Une fois remis en liberté, les détenus doivent se présenter à intervalles réguliers à leur surveillant de liberté conditionnelle et se soumettre éventuellement à des conditions supplémentaires destinées à assurer la gestion du risque. Ces conditions peuvent comprendre par exemple l'obligation de suivre des programmes, de ne pas consommer d'alcool ou de drogue, ou de ne pas fréquenter certains endroits ou certaines personnes. Tout manquement aux conditions imposées peut entraîner la suspension et même la révocation de la liberté du détenu, qui est alors réincarcéré. Les détenus demeurent sous surveillance jusqu'à la date d'expiration du mandat s'ils purgent une peine de durée déterminée, ou jusqu'à une date indéterminée dans le cas d'une peine d'incarcération à perpétuité.

En résumé, le SCC est un rouage important du système de justice pénale, où il collabore avec beaucoup d'autres ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, des organismes municipaux, des gouvernements étrangers, des établissements d'enseignement, des organismes non gouvernementaux et des membres du public en général. Son rôle est de faciliter la réadaptation des détenus et leur réinsertion dans la société, tout en contribuant à maintenir la justice, la paix et la sécurité sociale.

Cet article a été préparé avec la collaboration de Mme Trish Trainor, Agente de gestion de cas intérimaire, établissement Joyceville.

Les cérémonies d'ouverture du centre Pê Sâkâstêw

Le Commissaire est nommé « chef Aigle tacheté » à l'inauguration du Centre Pê Sâkâstêw



La Première nation crie de Samson a organisé une cérémonie spéciale pour rendre hommage à M. Ole Ingstrup, Commissaire du Service correctionnel du Canada, qui a pris part à la création du tout premier établissement fédéral à sécurité minimale destiné aux délinquants autochtones, à Hobbema, en Alberta.

Le vendredi 8 août 1997, au pow-wow annuel nord-américain d'Ermineskin, tout de suite après la Grande entrée des chefs des quatre bandes, M. Ingstrup s'est vu décerné le titre de « chef Aigle tacheté » de la Première nation crie de Samson.

« Il est un bon ami du peuple indien. Il nous a dit qu'il voulait nous aider, et je le crois. Il a dit qu'il voulait faire équipe avec nous pour nous aider à reprendre

contact avec notre culture », a déclaré l'Ainé de la Première nation crie de Samson, M. George Saddleback, qui lui a décerné l'honneur.

Les danseurs autochtones ont fait une démonstration dans le stade pour la centaine de spectateurs de la région, dont les membres de la haute direction du Service correctionnel dans la région des Prairies. Le danseur principal, M. Saddleback, vêtu de la tenue traditionnelle des danseurs composée de plumes d'aigle, de piquants de hérisson, d'un plastron indien et d'un pantalon en peau de daim a exécuté la danse d'honneur, tandis que M. Ingstrup se trouvait agenouillé sur une couverture de couleur vive. M. Saddleback a ensuite entonné une prière en cri et a décerné à M. Ingstrup

le titre honorifique de « chef Aigle tacheté ».

Dans la culture crie de Samson, le titre chef « Aigle tacheté » est très symbolique : l'aigle représente le courage, la force et la sagesse. On dit également que l'aigle transmet les prières des humains au Grand Manitou.

« C'est un honneur pour moi lorsqu'un tel titre est décerné », a affirmé M. Saddleback, à qui le titre honorifique de M. Ingstrup serait apparu dans une vision.

À la fin du rituel, on a présenté au Commissaire une coiffure de guerre de cérémonie, le plus grand honneur réservé à une personne. Dans la tradition autochtone, la coiffure de guerre représente le respect qu'inspire son titulaire, mais lui confère également certaines responsabilités. Dans le cas de M. Ingstrup, il doit élaborer des programmes à l'intention des délinquants autochtones axés sur leur culture. Par ailleurs, le perlage et l'ornementation de la coiffure de guerre représentent certaines qualités dont le titulaire se doit de faire preuve, notamment la souplesse, le respect pour la communauté, le leadership et la compréhension.

La remise de ce titre officiel constitue un hommage rendu à un système qui semble en voie de changer pour le mieux et illustre le lien de respect établi entre le Service correctionnel et les délinquants autochtones. Grâce à ce lien, des programmes sont offerts pour répondre aux besoins des délinquants autochtones, et des Autochtones tendent la main en vue d'encourager le dialogue et la compréhension. Dans l'ensemble, cet événement traduit les multiples possibilités prévues dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. ■

Détachez pour référence



Immeuble administratif



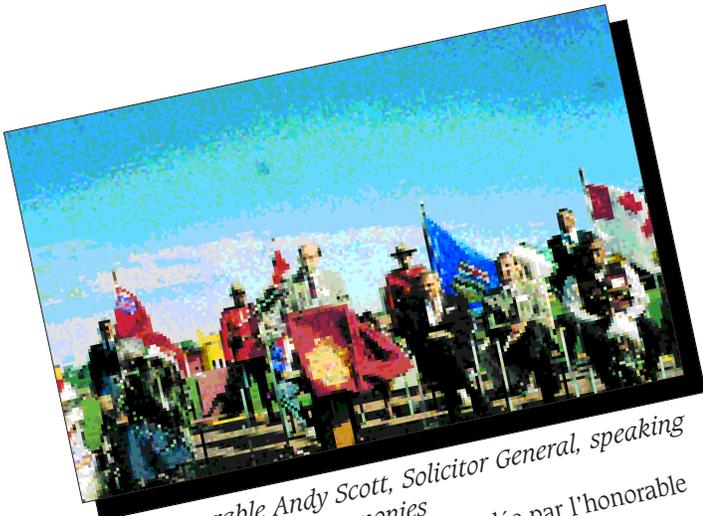
Immeuble pour les programmes



Immeuble pour les cérémonies



Unités résidentielles



The Honourable Andy Scott, Solicitor General, speaking during the opening ceremonies
La cérémonie d'ouverture a été présidée par l'honorable Andy Scott, Solliciteur général



Ms. Kathy Louis, Chief Florence Buffalo, Solicitor General Andy Scott during the Opening Ceremony
M^{me}. Kathy Louis, Chef Florence Buffalo et le Solliciteur général Andy Scott



Master of Ceremonies Roy Louis leading in the dignitaries to begin the Opening Ceremonies
Le maître de cérémonie Roy Louis accompagnant les dignitaires à la cérémonie d'ouverture



Commissioner Ingstrup presenting a blanket to Ms. Violet Soosay, Executive Director, Pê Sâkâstêw Centre
Le Commissaire Ingstrup remettant une couverture à M^{me}. Violet Soosay, directrice général du Centre Pê Sâkâstêw



Commissioner Ingstrup presenting a blanket to former Chief Victor Buffalo
Le Commissaire Ingstrup remettant une couverture à l'ex-chef Victor Buffalo



Solicitor General Andy Scott participating in the ceremonial tree planting
Le Solliciteur général Andy Scott participant à la plantation symbolique d'un arbre



Danseur à la danse en cercle
Dancer at the Round Dance



Joueurs de tambour à la danse en cercle
Drummers during the Round Dance

M. George Saddleback dansant à la cérémonie d'ouverture
Mr. George Saddleback dancing at the Opening Ceremonies



Pow-wow de la communauté d'Ermineskin
Ermineskin Community Pow Wow



Le Commissaire Ingstrup participant à la plantation symbolique d'un arbre
Commissioner Ingstrup participating in the ceremonial tree planting



Danseurs au Pow-wow de la communauté d'Ermineskin
Dancers at the Ermineskin Community Pow Wow